

Schéma de Cohérence Territoriale



Plan d'Actions Climat Air Énergie



Projet de SCOT arrêté par délibération en conseil
communautaire du 7 juillet 2025
Le Président,



Préambule

Le présent document constitue le volet « Air Énergie Climat » du SCOT valant PCAET. Il est la déclinaison opérationnelle, sur 6 ans, des prescriptions du DOO et de la stratégie formalisée dans le PAS. Le plan d'actions est une actualisation du précédent PCAET et se voit renforcé d'un volet Air, indiqué par le pictogramme suivant :



Le plan d'actions contient 12 actions, issues du PCAET et déclinées de la manière suivante :

Fiches PCAET	Fiches SCOT-AEC
1 – mobilité	Action n°1 - MOBILITÉ - Mener une transition vers une mobilité durable
2a – Réno publique	Action n°2 - CONSTRUCTION ET RÉNOVATION - BÂTIMENTS PUBLICS - Entreprendre des actions pour diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communaux et intercommunaux
2b – Rénovation logements	Action n°3 - RÉNOVATION - LOGEMENTS PRIVÉS - Aider les habitants du territoire à améliorer le confort de leur logement et à diminuer leur consommation d'énergie
3 – Économie	Action n°4 - ÉCONOMIE DURABLE - Engager la sobriété foncière économique et énergétique en lien avec les entreprises du territoire
4 – Déchets	Action n°5 - DÉCHETS - Réduire la production de déchets et développer l'économie circulaire
5 - Aménagement	<i>Fiche retirée (basculée dans le DOO, et dans la fiche éco selon besoins)</i>
6 – Santé environnementale	Action n°6 - SANTÉ ENVIRONNEMENT - Préserver la qualité de vie sur le territoire
7 – Agriculture / alimentation	Action n°7 - AGRICULTURE ET ALIMENTATION - Engager la transition agricole et alimentaire du territoire
8 – Ressources	Action n°8 - RESSOURCE EN EAU - Préserver la qualité de vie sur le territoire
	Action n°9 - BIODIVERSITÉ - Protéger la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique
10 – ENR	Action n°10 - ÉNERGIE RENOUVELABLE - Multiplier par deux la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030 sur l'ensemble du territoire
9 – Outils	Action n°11 - MOBILISATION TRANSVERSALE ET SUIVI - Créer des outils pédagogiques, des espaces dédiés et des actions de sensibilisation
11 – Gouvernance	Action n°12 - GOUVERNANCE - Développer une gouvernance partagée

Efficacité du plan d'actions

Le PAS définit des objectifs de réduction des consommations d'énergie, de baisse des émissions de GES et de polluants atmosphériques et de production d'énergies renouvelables aux horizons 2030 et 2050. Les bénéfices et gains attendus du plan d'actions ont été calculés et comparés aux objectifs du PAS.

Pour chaque ensemble d'actions (certaines actions contribuant à l'atteinte d'un objectif commun), les gains attendus ont été estimés. Ainsi, une action mise en œuvre dans sa globalité peut permettre l'atteinte d'un objectif énergie (réduction de la consommation ou production d'énergie renouvelable) auquel est associé un gain carbone (réduction des émissions) et air (réduction des émissions de polluants).

Il s'agit ici d'une estimation globale, liée à des objectifs chiffrés associés aux actions. Il sera nécessaire d'observer les données fournies par l'ORCAE pour évaluer l'atteinte ou non de ces objectifs chiffrés. À ce stade, il sera également nécessaire de conserver en tête les différents éléments qui pourront influencer les données (augmentation de la population, essor des activités économiques ou industrielles, etc.).

Le scénario tendanciel est également intégré dans le calcul et c'est la combinaison de la tendance des objectifs fixés par Grand Bourg agglomération qui donne un chiffre, secteur par secteur pour chaque thématique à horizon 2030.

	Attendu stratégie	Gain actions	Atteinte de l'objectif
GWh économisés	588	345	86%
GWh produits	401	413	103%
T CO2e évitées	152	372	91%
T de polluants évitées	886	1 445	163%

Les gains calculés montrent que les actions de productions d'énergies renouvelables sont cohérentes avec l'ambition fixée, avec un développement porté par le biogaz agricole (qui a atteint ses objectifs et qui ne sera plus développé par la suite) et l'électricité photovoltaïque. Les objectifs sur les autres ENR ne sont pas atteints, mais les ambitions permettent de dépasser l'objectif au global.

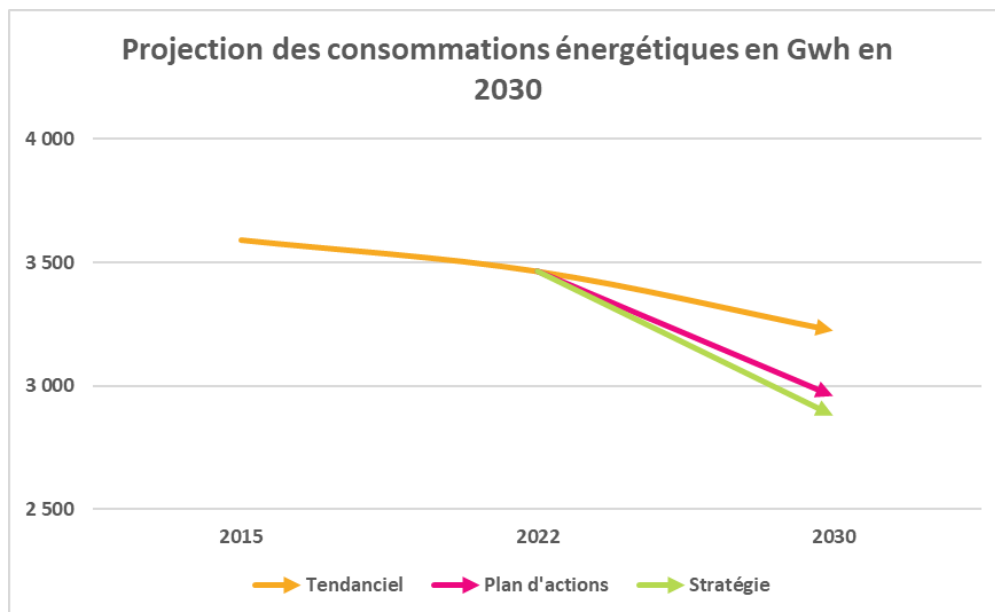
En revanche, sur les consommations énergétiques, les objectifs ne sont pas atteints. Cela s'explique en grande partie par l'augmentation des consommations énergétiques dans les secteurs tertiaire et agricole. Les efforts seront à renforcer sur ces secteurs, bien que Grand Bourg agglomération dispose de moins de leviers d'actions que sur les logements.

La tendance nette à la baisse des consommations de produits pétroliers dans le transport se traduit également par une baisse importante des polluants atmosphériques, couplée à des process industriels qui ont beaucoup évolué et émettent beaucoup moins de polluants.

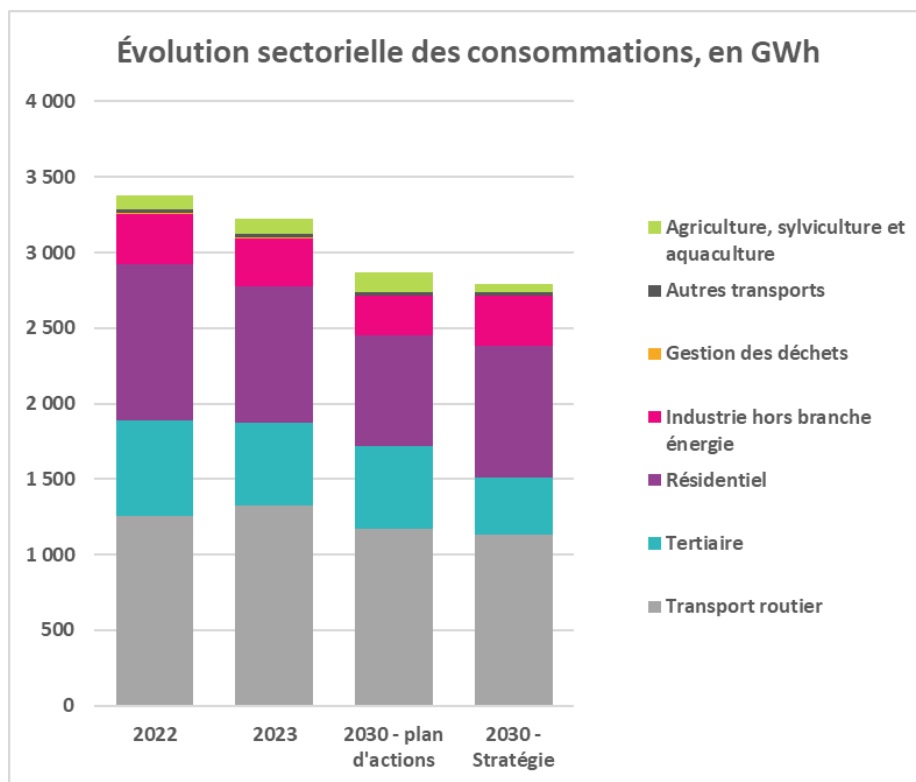
Enfin, sur les émissions de gaz à effet de serre, les objectifs ne sont pas atteints, avec des écarts très importants d'un secteur à l'autre et une tendance générale à la hausse, en particulier sur le secteur agricole.

Les économies d'énergie

Le plan d'action à horizon 2030 doit permettre de réduire les consommations énergétiques de 506 GWh. Ces réductions sont largement portées par le secteur industriel et les logements. Le plan d'action permet d'approcher les objectifs réglementaires sans les atteindre. Le développement économique du territoire et les hausses de consommations des secteurs tertiaire et agricole étant compliquées à compenser.

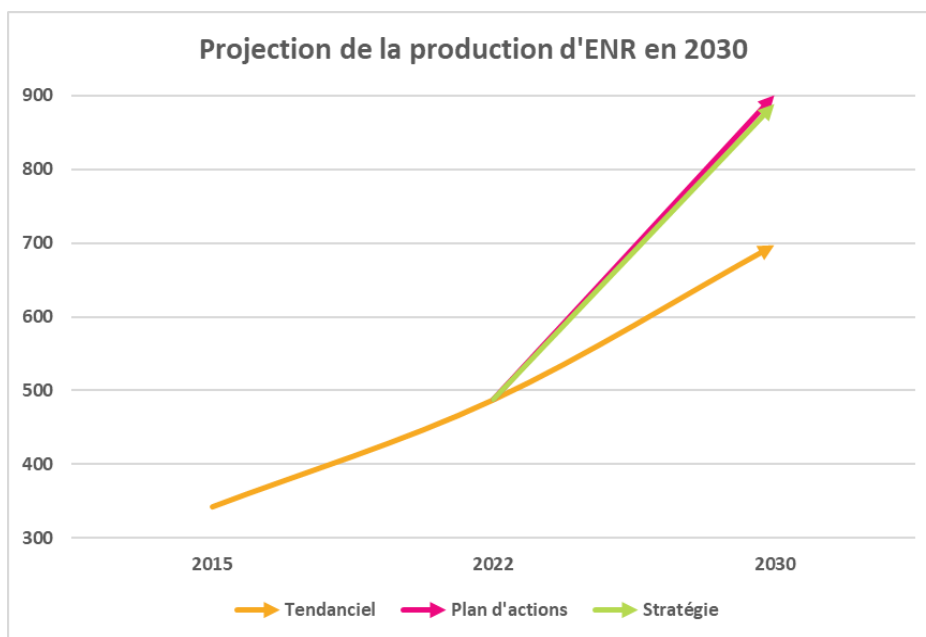


Dans une projection des scénarios tendanciel, basés sur les évolutions entre 2015 et 2023, seuls les secteurs agricole et tertiaire n'affichent pas de baisse des émissions. Pour le secteur agricole, ces augmentations s'expliquent en partie par la mécanisation accrue des exploitations et, pour le tertiaire, par le développement économique et l'attractivité du territoire.

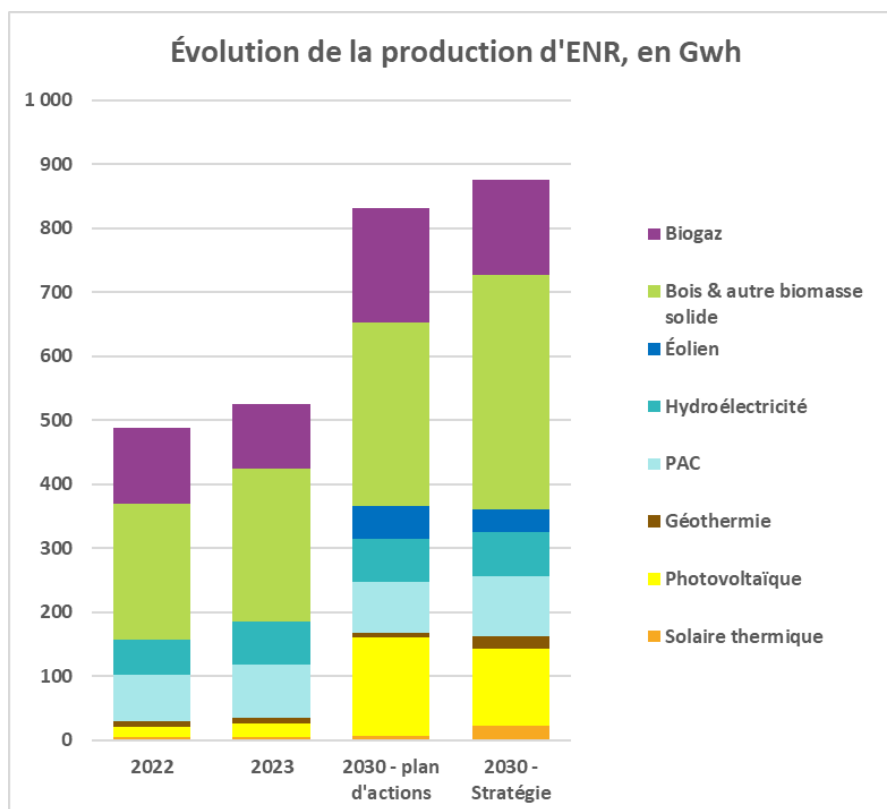


La production d'énergies renouvelables

La stratégie vise une production supplémentaire de 401 GWh à horizon 2030, soit un objectif atteint et dépassé par les actions identifiées. Dans le passé, le territoire s'est appuyé sur un développement important du biogaz (qui atteint ses objectifs et dont l'importance sera moindre à l'avenir) et de l'électricité photovoltaïque, l'extension du réseau de chaleur existant et la valorisation énergétique des déchets (CSR). Les projets des particuliers sont indiqués de manière théorique, en fonction de l'évolution tendancielle des productions, le plan d'actions ne ciblant que les projets importants.

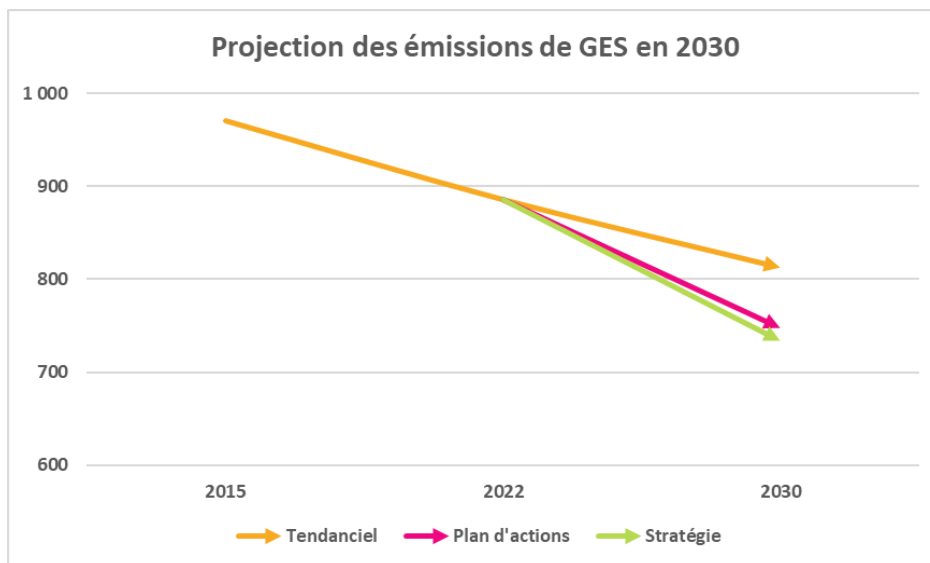


La tendance actuelle est à l'explosion des pompes à chaleur (air-air notamment) et le calcul tendanciel mise sur un frein important à ce développement, pour éviter les phénomènes de mal adaptation.



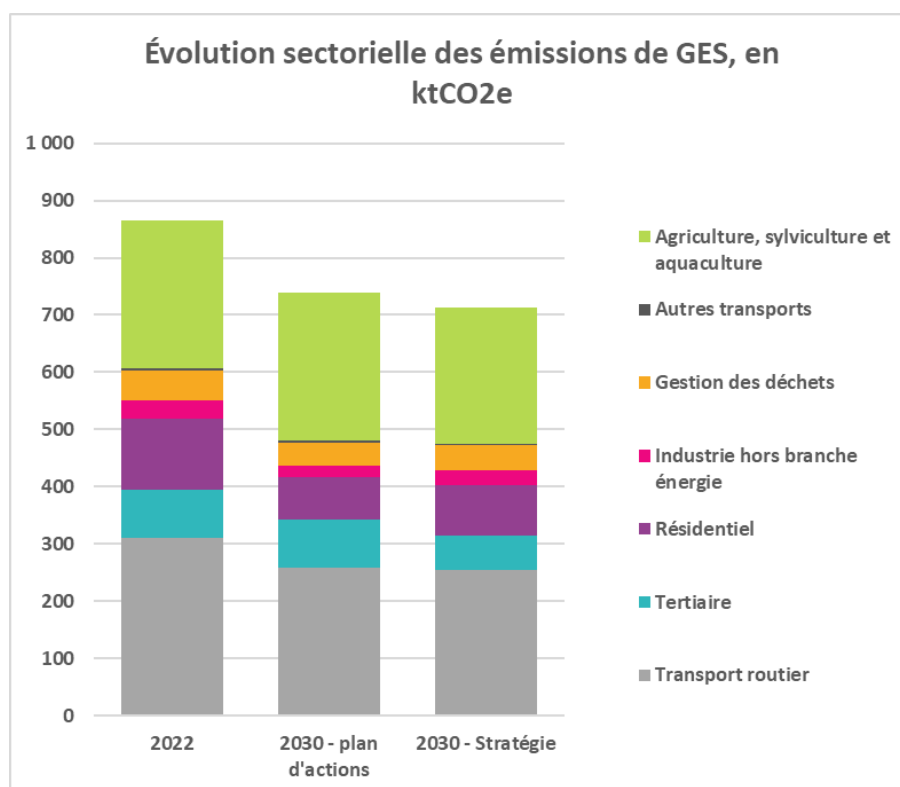
Les émissions de gaz à effet de serre

Les émissions de gaz à effet de serre sont très largement liées à la combustion des énergies fossiles et donc à la baisse des consommations énergétiques. Pour chiffrer les réductions attendues, des hypothèses de remplacement d'énergies par la production d'ENR ont été posées, en plus de la baisse attendue des consommations (rénovation, report modal, etc.).



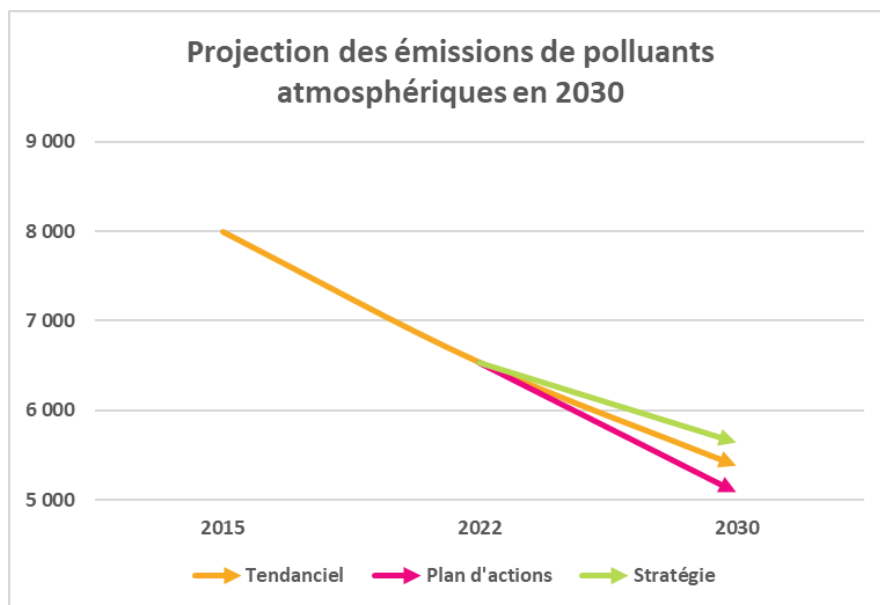
Cependant, alors que les consommations ont tendance à baisser dans le secteur des transports routiers, les émissions de GES ne baissent pas suffisamment pour atteindre les objectifs du SRADDET. C'est le secteur, avec les émissions agricoles et tertiaires, qui ne diminuent pas suffisamment d'ici 2030 pour atteindre les objectifs régionaux. À noter que pour l'agriculture, les émissions sont largement d'origine non-énergétique et liées au caractère rural du territoire.

En parallèle, les actions pourraient permettre d'augmenter le captage du carbone dans les sols agricoles, forestiers, humides, etc. d'environ 3 500 tCO₂e, permettant d'atteindre une séquestration de 25% des émissions de 2030, contre 21% en 2022.

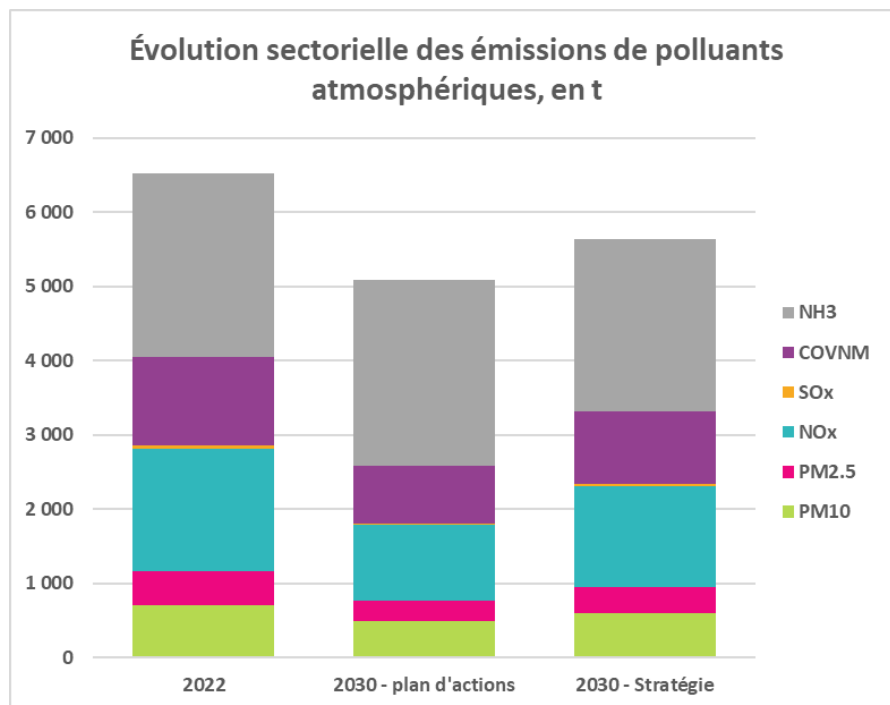


Les émissions de polluants atmosphériques

Enfin, le plan d'action vient compléter la tendance à la baisse très marquée sur le territoire en termes de polluants atmosphériques. En effet, depuis 2014, les émissions ont chuté sur le territoire, en particulier sur les oxydes d'azote et les COV.



En 2022, les baisses observées permettent d'atteindre les objectifs du PREPA pour les COV et les dioxydes de soufre (horizon 2030). Le plan d'action vient renforcer cette tendance et dépasser ces objectifs. Comme pour les GES, le calcul des gains en matière de polluants atmosphériques reste partiel et incomplet et la réalité des baisses devrait être plus importante que dans les résultats présentés.



MOBILITÉ

Mener une transition vers une mobilité durable

Axes stratégiques du PAS	AXE 1 : Conforter le positionnement et le dynamisme du territoire AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
Orientations et objectifs du DOO	1.4. Conforter la desserte du territoire par les différents modes de transport 3.5. Assurer une mobilité efficiente et accessible 3.5.1. Développer les solutions de transport en commun 3.5.2. Encourager l'utilisation des modes actifs 3.5.3. Maintenir un bon niveau de service du réseau routier 3.5.4. Contribuer au développement des conditions favorables à la mobilité bas carbone 3.5.5. Optimiser les espaces de stationnement
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	Schéma des mobilités Schéma cyclable Délégation de Service Public Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée
Objectif(s) 	Les transports représentent à eux seuls 36% des consommations d'énergie et 35% des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire de Grand Bourg Agglomération. Dans le cadre de la stratégie PCAET, le territoire s'engage à atteindre, à horizon 2030, -20% des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2015 et -53% à horizon 2050. Cette baisse est notamment portée par les objectifs de réduction des consommations d'énergie des transports routiers, fixés à -19% en 2030 et -51% à horizon 2050, par rapport à 2015. La recherche d'alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle est alors une préoccupation forte. Elle s'incarne notamment par de nombreux projets : développement des transports collectifs, des aménagements et services cyclables, d'aires de covoiturage, de parkings multimodaux, et de bornes de recharge des véhicules électriques. 55% des émissions de GES liées au transport sont émises par le trafic autoroutier. Dans ce contexte, le territoire doit également jouer un rôle auprès des acteurs qui y transitent.
Contexte et descriptif synthétique	Développer la desserte des pôles structurants du territoire, en zone périurbaine et rurale  L'action consiste à : - Renforcer l'efficacité du rabattement en transport à la demande vers les lignes régulières - Renforcer l'offre des lignes périurbaines (fréquence, amplitude horaire) Renforcer l'attractivité du réseau de transport urbain  - Renforcer l'offre de transport urbain Aménager la voirie pour favoriser la performance du réseau de transport urbain  La performance du réseau est limitée aux heures de pointe par le ralentissement du trafic général. Le territoire dispose de très peu de voies réservées aux transports en commun. L'action consiste à : - Créer des aménagements en faveur des transports collectifs - Mener une réflexion systématique sur l'intégration du réseau de transport en commun dans l'aménagement des axes structurants d'agglomération (15,8 km) - Aménager des voies routières pour faciliter le passage des transports collectifs sur les pénétrantes - Mener des études techniques pour concevoir des aménagements facilitant la circulation des transports en commun (voie dynamique, voie temporelle, priorité aux feux)

Favoriser l'utilisation des modes actifs sur tout le territoire



Dans sa configuration actuelle, le réseau cyclable et piéton reste insuffisamment maillé et présente de nombreuses discontinuités, ce qui constitue un frein à la pratique du vélo et de la marche. Par ailleurs, Le territoire compte 2 400 places de stationnement vélo à disposition des usagers (essentiellement localisées sur une partie du territoire) : l'offre est donc très inégale selon les communes.

Depuis 2014, La Station propose un service de location de vélos en gare de Bourg-en-Bresse. Le parc vélo actuel de Grand Bourg Agglomération comporte 270 vélos dont 220 vélos à assistance électrique et 50 vélos classiques et atypiques (familiaux, enfants, pliants).

Depuis la fin de l'année 2023, Grand Bourg Agglomération s'est doté d'un Schéma cyclable, volet opérationnel pour le développement du vélo du Schéma des mobilités. Le schéma consiste à :

- Créer un réseau cyclable maillé sur tout le territoire, articulé entre trois niveaux : le réseau d'armature, le réseau de liaison et le réseau de desserte locale.
- Adapter et étendre le jalonnement cyclable et piéton : créer de nouvelles voies mobilités actives, orienter les usagers, promouvoir le réseau cyclable, réfléchir aux connexions possibles de la voie verte, aux équipements touristiques du territoire, et aux territoires voisins (Saône-et-Loire et Jura).
- Développer l'offre de stationnement vélo et leur sécurisation, sur l'ensemble du territoire pour atteindre 1 arceau pour 60 habitants pour les communes de moins de 5 000 habitants et 1 pour 40 pour les communes de plus de 5 000 habitants et 20 points de consignes vélo
- Développement de boucles vélo loisirs.
- Poursuivre le déploiement de la location des vélos en développant et renforçant l'offre de vélos en libre-service (160 vélos actuellement) et en étendant le service de location de longue durée
- Développer des ateliers de réparation pour apprendre à entretenir son vélo.
- Développer l'apprentissage du vélo via la vélo-école de la Station et inciter les jeunes à la pratique du vélo (favoriser l'écomobilité scolaire et poursuivre le dispositif Savoir Rouler à Vélo).

Articuler le développement des mobilités douces et bas-carbone avec l'offre de tourisme durable et de proximité



- Favoriser le développement des modes de transports actifs et/ou en commun depuis les gares, pour développer la pratique du vélo de loisirs
- Déployer des stations de recharge IRVE sur les sites touristiques, en priorité au camping 4 étoiles La Plaine Tonique et à la base de loisirs
- Installation de bornes de recharge pour les VAE en lien avec la voie verte, y compris sur les sites touristiques
- Finaliser le raccordement de la Ferme de la Forêt et la Plaine Tonique à la voie verte et aux itinéraires cyclables identifiés dans le schéma cyclable et poursuivre le tarif avantage pour les visiteurs se rendant sur le site en mobilité douce
- Travailler avec les territoires voisins pour proposer une offre cohérente et sans discontinuités sur les itinéraires cyclables dans le cadre des boucles de l'Ain à Vélo
- Poursuivre la communication et la structuration de l'offre de pleine nature (VTT, pédestre) à destination des sportifs et des familles : mise à disposition de cartes des itinéraires cyclistes, travail avec l'office de tourisme sur le site internet et la mise en valeur des offres
- Suivre, via les compteurs de fréquentation, les évolutions et les tendances qui se dessinent
- Valoriser les sites labellisés Accueil Vélo : 2 sites en 2025 (camping La Grange du Pin à Val-Revermont et l'Hôtel Mercure à Bourg-en-Bresse) et viser la labellisation des sites de l'agglomération : La Plaine Tonique et la Ferme de la Forêt en 2026
- Renforcer la communication sur le label dans les hébergements et l'hôtellerie, par exemple lors des rencontres hébergeurs.

Développer les pratiques de covoiturage



- réaliser des actions commerciales et promotionnelles sur l'usage du covoiturage et pour faire connaître le dispositif d'incitation financière déployé par l'agglomération en partenariat actuellement avec Blablacar Daily
- expérimenter des lignes de covoiturage spontané

	Accompagner toutes les structures du territoire sur des actions en faveur des mobilités durables - Mettre en place une stratégie globale de communication et intervenir auprès de publics cibles sur des événements ou séances de sensibilisation (insertion sociale, jeunes, etc) - Conseiller les employeurs du territoire dans leur démarche - Accompagnement des employeurs dans la mise en place de Plans de Mobilité Employeur Aménager des points d'arrêts multimodaux en zone périurbaines et rurales  Sur le territoire, les points d'arrêt non urbains sont parfois inadaptés aux usages. Dans les communes, peu de lieux ont été identifiés pour les transports. L'action consiste à : - Action 6 : aménager des points d'arrêts multimodaux pour les différents modes de déplacements (intermodalité) de type stationnement voiture ou vélo, places de covoiturage, en cohérence avec l'offre de transport collectif. Jusqu'à 12 points d'arrêt sont prévus dans le SDM, à court, moyen et long termes. - Action 7 : utiliser le stationnement comme levier de report modal et déployant des P+R (+220 places à moyen et long termes) - Se réapproprier l'espace public au sein des communes rurales avec la réduction de l'emprise des parkings en hyper-centre Décarboner les flottes des véhicules publics  Procéder au remplacement graduel de la flotte de véhicules des collectivités, par l'introduction de véhicules moins émetteurs de Gaz à Effet de Serre, moins consommateurs et aux performances équivalentes. - Renouveler la flotte de bus par des véhicules à faibles émissions (Action 4 du SDM) Les véhicules de transport circulant sur le réseau Rubis sont équipés de motorisation diesel (flotte de 39 bus dont 14 véhicules Euro 6). L'action consiste à définir les incidences techniques et financières en investissement (flotte véhicule, dépôts...) et fonctionnement (charges de la Délégation de Service Public) et d'acquérir des bus à faible émission : objectif de 3 à 4 bus électriques achetés par an pour une flotte 100% électrique en 2031. - Renouveler la flotte de véhicules légers et de véhicules utilitaires des communes et de l'intercommunalité, par des véhicules à faible émission Favoriser le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques  La communauté d'Agglomération et ses communes membres, ont engagé un travail partenarial avec ENEDIS et le SIEA pour définir, un maillage territorial en bornes de recharges électriques cohérent, à l'échelle de tout le territoire. - objectif d'avoir une couverture en bornes de recharge du territoire qui soit adaptée à la fréquentation - chaque borne permet de recharger 2 véhicules En complément, la communauté d'agglomération a lancé en 2025 un AMI pour la mise à disposition de ses parkings à des opérateurs privés pour les équiper en installations de recharge Développer les modes de livraison alternatifs pour le dernier kilomètre  Le transport de marchandise représente la moitié des consommations liées aux transports routiers et 85% du fret se fait en dehors de l'autoroute. L'optimisation et la gestion de la logistique urbaine et de proximité est donc un enjeu pour le territoire. - mise en place d'un espace de cyclologique urbaine (ELU) Encourager les circuits-courts agricoles et alimentaires à travers le Programme Alimentaire territorial : Logistique des produits locaux : expérimenter des solutions locales avec les structures économiques : Dimensionner des sites physiques de logistique de produits locaux / Partenariats inter-EPCI. Poursuivre la collaboration initiée dans le cadre du projet Inter-PAT avec des EPCI de l'Ain.
Actions transversales	Développer les modes actifs sur les parcs et zones d'activités <i>CF fiche action n°4</i> Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène, en lien avec le projet de stockage d'hydrogène de Storengy et les partenaires comme la CCI de l'Ain et Mecabourg <i>CF fiche action n°4</i>
Échelle de réalisation du projet	Communale et intercommunale

Calendrier de réalisation	
Renforcer l'attractivité du réseau de transport public + Aménager la voirie pour favoriser la performance du réseau de transport urbain : Action existante renforcée. Intégration dans le renouvellement de la Délégation de Service Public (DSP) au 01/01/2024. Favoriser l'utilisation des modes actifs sur tout le territoire + Développer les pratiques de covoiturage + Accompagner toutes les structures du territoire sur des actions en faveur des mobilités durables + Élaborer le plan de mobilité employeur Grand Bourg Agglomération : Action existante renforcée. Articuler le développement des mobilités douces et bas-carbone avec l'offre de tourisme durable et de proximité : Labellisation Accueil Vélo des sites La Plaine Tonique et la Ferme de la Forêt : 2026-2027 Aménager des points d'arrêts multimodaux en zone périurbaines et rurales : Action à venir pluriannuelle. Décarboner les flottes des véhicules publics Renouveler la flotte de bus par des véhicules à faibles émissions : Intégration dans le renouvellement de la Délégation de Service Public. Renouvellement progressif de la flotte pour avoir une flotte 100% électrique en 2031. Renouveler la flotte de véhicules légers et de véhicules utilitaires des communes et de l'intercommunalité, par des véhicules à faible émission : Action existante renforcée. Favoriser le développement des bornes de recharges pour véhicules électriques : Études et stratégie d'implantation en cours de mise en œuvre. Lancement opérationnel fin 2022.	
Plan de financement estimatif	
Budget prévisionnel à long terme pour la mise en œuvre du SDM (détails dans le schéma) : 7,3 M€ / an Investissement pour la construction et l'aménagement de pistes et voies cyclables : 2M€ / an Installations de bornes IRVE sur 2 sites touristiques : 4 400 €	
Moyens humains	
9 ETP pour la gestion de la politique publique transport et mobilités à Grand Bourg Agglomération	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Pour aire de covoiturage et points d'arrêt multimodaux ⇒Veiller à ne pas s'implanter sur des sols à fort potentiel agricole Pour aire de covoiturage et points d'arrêt multimodaux ⇒Veiller à limiter l'imperméabilisation des sols Pour la mobilité électrique ⇒Veiller à prévoir des filières de valorisation, recyclage des batteries électriques Veiller à assurer la sécurité des cyclistes (pistes protégées) et des piétons et permettre l'accessibilité des services de secours	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Élus communaux et communautaires ; Transporteurs ; Délégué du réseau de transport ; Pôles territoriaux ; SIEA ; ENEDIS ; Département ; Région ; Associations locales ; Fournisseurs d'énergie, CCI, réseaux professionnels
Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
<i>Mesures portées par les acteurs</i>	Blablacar Daily, pour favoriser le covoiturage entre personnes qui font les mêmes trajets, typiquement domicile-travail CCI : fil d'infos sur les mobilités et les initiatives locales, organisation de rencontres, petits déjeuners thématiques, etc. avec les réseaux professionnels BNE : soutien et promotion des lignes de covoiturage
Évaluation	
<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	À moyen terme (5 ans) : - Évolution des parts modales (enquête EDVM à programmer) - Évolution de la part des transports dans la consommation énergétique et les GES émis via le bilan carbone de la collectivité - Production supplémentaire d'environ 490 000 km/bus - Acquisition de 4 à 5 bus, valorisation CEE - Création de 50 bornes de recharge électriques - Atteindre 60 trajets de covoiturage par mois et déployer 5 lignes supplémentaires de covoiturage - Création de 4 arrêts multimodaux 10 km d'aménagement cyclable/an + évolution de 5% de la part modale vélo 400 arceaux et 10 consignes à vélos supplémentaires 1 location par jour et par vélo en VLS + 150 vélos loués en longue durée 80 stagiaires formés à l'apprentissage du vélo 300 salariés concernés/an par la mise en place de plans de mobilité employeurs
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Gains attendus à long terme pour la mise en œuvre du SDM : 7 080 tCO ₂ e/an et 29 millions de véh.km/an (évaluation du SDM)

<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire + Renforcement du stockage carbone Amélioration de la qualité de l'air ++++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) Maîtrise de la consommation d'énergie ++++ Réduction des émissions de GES et des concentrations ++++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré + Développement de l'attractivité territoriale ++
---	--

Référents dossiers

	Direction
Toutes les actions hors aide à l'acquisition de vélo pour les habitants de la ville de Bourg-en-Bresse	Transports et Mobilités
La destination touristique : « un territoire de biens rares à proximité »	Tourisme

Déclaration d'intention & actions prospectives

<i>Ce que la collectivité pourrait entreprendre dans le cadre de la révision du PCAET</i>	Action test : développement d'une offre vélo en libre-service sur le site de la Plaine Tonique pour la dupliquer sur d'autres sites touristiques du territoire
---	--

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION - BÂTIMENTS PUBLICS

Entreprendre des actions pour diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments communaux et intercommunaux



Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
Orientations et objectifs du DOO	2.6. Placer la sobriété énergétique en transversal dans les enjeux du territoire
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	Bilan carbone® 2022 de Grand Bourg agglomération et son plan de transition (2022-2025) Schéma de rénovation énergétique des bâtiments de l'agglomération (2024-2034)
Objectif(s) 	Le bâti tertiaire est à l'origine de 9,5% des émissions de Gaz à Effet de Serre et de 18,4% de la consommation énergétique sur le territoire. Dans ce contexte, la rénovation énergétique des équipements publics et privés est un axe de travail prioritaire. Dans le cadre de la stratégie PCAET, le territoire s'engage à atteindre, à horizon 2050, -63% des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2015 et une baisse des consommations de 53% sur la même période. Pour atteindre cette ambition, l'action consiste à identifier les bâtiments énergivores et déterminer les postes de travaux nécessaires pour améliorer l'isolation, les systèmes de chauffage et tout autre consommation énergétique. Au cœur de cette démarche peuvent s'inscrire des initiatives innovantes permettant d'optimiser la réhabilitation telles que le réemploi de matériaux, la gestion performante des systèmes de chauffage et d'éclairage ou encore l'optimisation de l'espace, en concertation avec les usagers. Les actions relatives à l'exemplarité interne de Grand Bourg Agglomération sont déclinées dans le Bilan des Émissions de GES de la collectivité.
Contexte et descriptif synthétique	<u>Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des équipements communautaires et communaux par des actions de rénovation et de sobriété énergétique</u>  ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique) est un programme financé par les Certificats d'Économies d'Énergies (CEE) et initié par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR). Renouvelé tous les trois ans, il soutient financièrement par le biais d'AMI l'ingénierie liée à la maîtrise de l'énergie du patrimoine tertiaire auprès des collectivités. Par le financement de l'AMI SEQUOIA du programme ACTEE 2, un montant total de 201 000 € a été accordé aux collectivités locales du territoire de Grand Bourg Agglomération sur la période 2021-2023. Elles ont bénéficié d'un audit énergétique sur 84 équipements publics, dont 24 équipements communaux et 60 communautaires. L'AMI a aussi permis de soutenir financièrement 5 contrats de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux énergétiques des communes ainsi que l'acquisition d'équipements et outils de suivi énergétique sur des centres nautiques et établissements scolaires. Pour les équipements communautaires un schéma de rénovation énergétique des bâtiments est développé pour la période 2024-2034. ACTEE 2 est publié par ACTEE + sur la période 2024-2026. Compte-tenu du bilan favorable du programme ACTEE 2 et des besoins de financement des projets d'efficacité énergétique identifiés sur le territoire, Grand Bourg Agglomération a intégré la candidature départementale de l'AMI principal d'ACTEE + (nommé CHENE) portée par le SIEA avec l'appui de la SPL ALEC Ain. Il permettra de financer : - des outils de mesure de la qualité de l'air ;

	- des audits énergétiques et CVC ; - des installations de dispositifs de suivis des consommations énergétiques ; - des AMO de rénovation énergétique. Le service Économe de flux permet quant à lui d'animer une démarche de maîtrise énergétique auprès des communes par la mise à disposition d'un ingénieur en efficacité énergétique mutualisé. Ce dernier leur apporte un regard objectif et des préconisations techniques sur leur patrimoine, avec économies financières et baisse des émissions de gaz à effet de serre à la clé. La SPL ALEC Ain est l'opérateur technique du programme auquel adhèrent 35 communes sur la période 2025-2026. <i>Projets de rénovation communaux en cours, liste non exhaustive : mairie de Saint-Rémy ; école de Certines ; gymnase de Coligny</i> <i>Projets communautaires en cours, liste non exhaustive : siège de Grand Bourg Agglomération à Bourg-en-Bresse ; gymnase de Saint-Trivier-De-Courtes...</i> <u>Réaliser des constructions exemplaires du point de vue du recours aux matériaux bois-biosourcés et du réemploi</u> L'agglomération s'est engagée dans la Charte bois-biosourcé porté par Fibois afin de développer l'utilisation du bois et des matériaux biosourcés dans les constructions. Par sa signature, cela signifie que la collectivité s'engage à ce qu'un certain pourcentage de sa surface de plancher (SdP), en construction neuve et/ou en réhabilitation, intègre des solutions bois-biosourcées, à hauteur de 36 kg/m² SdP pour la construction neuve et 10 kg/m² SdP pour la rénovation. Outre le tonnage, elle doit de plus veiller sur ses opérations en construction neuve et/ou en réhabilitation à la qualité et à l'origine de ses approvisionnements en bois, correspondant à 60 % de bois certifiés durables (PEFC, FSC ou équivalent) et 60 % de bois français. Les projets exemplaires, menés par Grand Bourg Agglomération ou par des communes, pourront faire l'objet d'une valorisation, par exemple par des visites de site à destination des élus, des retours d'expérience, etc. <i>Projets communautaires en cours, liste non exhaustive :</i> - Travaux de valorisation touristique de la Ferme de la Forêt : Construction d'un nouveau bâtiment d'accueil en ossature bois de 210m² à l'entrée du site avec valorisation paysagère du site (y compris redéploiement du parking) ; - Salle multi activités Villemotier ; tennis couvert Montagnat ; modulaires Saint-Martin-du-Mont. <u>Faire le bilan régulier et suivre la stratégie de réduction des émissions de GES liées au fonctionnement interne et aux services de la collectivité</u> L'élaboration d'un Bilan Carbone® suit une méthode développée par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie). Le Bilan Carbone® évalue l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre liées au fonctionnement interne de la collectivité et aux services qu'elle procure à la population sur une année complète (par exemple, la collecte et traitement des déchets, les transports en bus, le fonctionnement des équipements sportifs ...). Il permet en ce sens de répondre à l'obligation réglementaire de bilan des émissions de GES (BEGES) s'appliquant aux collectivités de plus de 50 000 habitants. Le Bilan Carbone® de l'année 2022 est le 2e réalisé par Grand Bourg Agglomération. Il fait état, par rapport au bilan de 2018, d'une réduction de 5 % des émissions de GES. Il s'agit d'un premier résultat positif, mais la collectivité compte bien aller plus loin. C'est en ce sens qu'elle a construit un nouveau plan de transition, suivi annuellement. Ses actions prévoient une réduction de 6 % supplémentaires d'ici l'élaboration du prochain Bilan Carbone 2025. Les postes de réduction identifiés portent sur les déplacements, la gestion des déchets, le patrimoine immobilier, la commande publique, etc.
Actions transversales	<u>Éclairage public</u> CF fiche action n°9, volet extinction nocturne
Échelle de réalisation du projet	Communale et intercommunale

Calendrier de réalisation

Rénovation exemplaire du futur siège de Grand Bourg Agglomération - Espace KENNEDY : Consultation pour marché global de performance : fin des travaux courant 2026.

Schéma de rénovation énergétique des bâtiments communautaire 2024-2034

Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des équipements communautaire et communaux par des actions de rénovation et de sobriété énergétique : programme Économe de flux / programme d'ingénierie énergétique 2025-2026

Plan de financement

Rénovation exemplaire du futur siège de Grand Bourg Agglomération - Espace KENNEDY : 16,3 M€

Schéma de rénovation énergétique des bâtiments communautaire 2024-2034 : Plan Pluriannuel d'Investissement 1,5 M€ / an

Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des équipements communautaire et communaux par des actions de rénovation et de sobriété énergétique : programme Économe de flux 2025-2026 : 160 k€ / programme d'ingénierie énergétique 2025-2026 : 1,98 M€

Réaliser des constructions exemplaires du point de vue du recours aux matériaux bois-biosourcés et du réemploi : financement travaux : au cas par cas selon les opérations

Faire le bilan régulier et suivre la stratégie de réduction des émissions de GES liées au fonctionnement interne et aux services de la collectivité : Actions du Plan de transition du Bilan Carbone® faisant l'objet d'un investissement :

THÉMATIQUE	ACTIONS	INVESTISSEMENT
GESTION DES DÉCHETS	1. Mise en œuvre du PLPDMA	150 k€ / an
MOBILITÉ DURABLE	2. Electrification de la flotte de véhicules de transport en commun	24 M€ sur 6 ans
	3. Renouvellement de la flotte de véhicule léger	750 k€
SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE	4. Mise en œuvre du schéma de rénovation énergétique du patrimoine GBA (24 sites choisis 2024-2026)	4,5 M€
	5. Mise en place d'éclairage à LED dans les équipements	650 k€
	6. Changement d'équipement sur la STEP de Viriat	685 K€
	7. Remplacement du siège de GBA existant par un plus performant	16,3 M€

Moyens humains

Chaque projet de rénovation et/ou de construction exemplaire a son propre chef de projet. Un économe de flux mutualisé de la SPL ALEC Ain est mis à disposition des communes dans le cadre du service Économe de flux porté par Grand Bourg Agglomération.

Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Veiller à limiter les constructions neuves et ne pas s'implanter sur des sols à fort potentiel agricole
 Veiller à limiter les constructions neuves (privilégier les rénovations de bâtiments existants)
 Veiller à limiter la quantité de déchets (phase travaux + fin de vie)
 Veiller à utiliser des matériaux sains (qualité de l'air intérieur)

Acteurs concernés par la fiche action

Acteurs concernés par l'action	Élus communaux et communautaires ; SPL ALEC AIN ; SIEA ; utilisateurs des équipements recevant du public
--------------------------------	--

Acteurs du territoire contribuant à la thématique

Mesures portées par les acteurs	SIEA : délégation de compétence éclairage par les communes et rénovations et modernisation du parc de luminaire. L'action est également orientée sur la préservation de la biodiversité et de la trame noire avec l'extinction nocturne.
---------------------------------	--

Évaluation

Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés	Diminuer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre des équipements communautaire et communaux par des actions de rénovation et de sobriété énergétique Nombre de communes adhérentes au service Économe de flux
---	---

	- Évolution moyenne des consommations énergétiques des communes adhérentes au service Économe de flux entre la première et dernière année du service <i>Remarque : une diminution de 10 % des consommations d'énergie corrigées climat a été observée sur la période 2022-2024. La poursuite du programme sur la période 2025-2026 permet de viser une réduction de 7 à 10 % (NB : consommations suivies sur l'année N-1).</i> - Suivi des consommations énergétiques du patrimoine des communes adhérentes au service Économe de flux par habitant (kWh) et part des énergies fossiles - Suivi des émissions de GES du patrimoine des communes adhérentes au service Économe de flux par habitant (TeCO2) - Nombre d'études de changement de système de chauffage du service Économe de flux et taux de passage à l'acte - Nombre de notes d'opportunité de rénovation énergétique du service Économe de flux et taux de passage à l'acte - Nombre d'audits énergétiques réalisés - Taux de passage à l'acte de rénovation post audits énergétiques (Grand Bourg Agglomération) - SdP des équipements rénovés énergétiquement (Grand Bourg Agglomération) - Montants de travaux de rénovation énergétique réalisé (Grand Bourg Agglomération) Réaliser des constructions exemplaires du point de vue du recours aux matériaux bois-biosourcés et du réemploi - Tonnage de matériaux réutilisés par m² SdP des opérations de construction/rénovation - Tonnage de matériaux biosourcés par m² SdP des opérations de construction/rénovation % d'opérations de construction/rénovation respectant les engagements du Pacte bois-biosourcés (10 % visés – Niveau Bronze) - Nombre de bâtiments communaux et intercommunaux intégrant majoritairement le matériau bois Faire le bilan régulier et suivre la stratégie de réduction des émissions de GES liées au fonctionnement interne et aux services de la collectivité - TeCO₂ évitées par rapport à l'année de référence 2018 (Bilan Carbone® réalisé tous les 3 ans)
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Réduire de 27% la consommation d'énergie finale du parc de bâtiment de la CA3B entre 2015 et 2030 Réduire de 17% les émissions de GES du parc de bâtiment de la CA3B par rapport à 2015 (tertiaire) BEGES : réduire les émissions de Grand Bourg Agglomération de 6% d'ici 2025 (référence 2022)
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire + Renforcement du stockage carbone ++++ Amélioration de la qualité de l'air ++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++ Maîtrise de la consommation d'énergie ++ Réduction des émissions de GES et des concentrations ++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré +++ Développement de l'attractivité territoriale ++
Référents dossiers	
	Direction
Rénover les équipements communautaires et communaux, pour améliorer leur confort thermique et diminuer leur consommation énergétique	Énergie
Faire le bilan régulier et suivre la stratégie de réduction des émissions de GES liées au fonctionnement interne et aux services de la collectivité	Gestion et préservation des ressources
Réaliser des constructions exemplaires du point de vue du recours aux matériaux bois-biosourcés et du réemploi	Énergie

RÉNOVATION - LOGEMENTS PRIVÉS

Aider les habitants du territoire à améliorer le confort de leur logement et à diminuer leur consommation d'énergie

Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
	AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
Orientations et objectifs du DOO	2.6. Placer la sobriété énergétique en transversal dans les enjeux du territoire 3.6. Permettre une réponse durable, qualitative et quantitative à la demande en logements 3.6.1 Diversifier le parc de logements 3.6.2 Poursuivre les efforts en matière de logements aidés 3.6.3 Favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logement
Programme sectoriel de référence (en 2025)	PLH 2020-2027 (prochain PLH en 2027-2032)
Objectif(s) 	Le bâti résidentiel est le second secteur le plus énergivore, avec 29,8% des consommations et 14% des émissions de Gaz à Effet de Serre sur le territoire. Dans ce contexte, la rénovation énergétique des logements est un axe de travail prioritaire. Dans le cadre de la stratégie PCAET, le territoire s'engage à atteindre, à horizon 2050, -63% des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2015. Pour les logements, l'objectif est une baisse de 20% des consommations d'ici à 2030 et de -62% en 2050. Pour atteindre cette ambition, l'action consiste à développer des axes de soutien aux particuliers pour favoriser la réalisation de leur projet de rénovation de leur logement.
Contexte et descriptif synthétique	<u>Informier, conseiller et orienter les habitants du territoire dans le cadre de leur projet de rénovation de leur habitat privé > Service public de la rénovation de l'habitat (Action 1 du PLH)</u> Dispositif d'information, de conseil et d'orientation des ménages souhaitant réaliser des travaux de rénovation performants de leur logement. Sur le territoire, l'espace conseil France Renov' « Mon Cap Énergie » est mis en œuvre par Grand Bourg Agglomération. <u>Aider les habitants du territoire dans leurs travaux d'isolation et d'utilisation d'énergies renouvelables (Actions 2, 3 et 8 du PLH)</u> Mise en place d'un fonds Isolation et d'un fonds Énergies Renouvelables à destination des propriétaires occupants, en logement individuel ou en copropriété. <u>Le Fonds Isolation</u> de Grand Bourg Agglomération propose une aide financière pour les travaux d'isolation performants. Le règlement du Fonds encourage le recours aux matériaux biosourcés et aux techniques d'isolation thermique par l'extérieur. Le fonds contribue à financer des travaux réalisés par des propriétaires occupants pour améliorer la performance énergétique de leur logement. Le fonds peut venir contribuer à 25% du montant des travaux HT (plafond de travaux pris en charge fixé à 10K€). Pour favoriser la réalisation des projets de primo-accédants, cette aide est majorée à 40%. <u>OPAH et OPAH RU</u> : l'OPAH est un dispositif muti-partenarial qui permet de mobiliser les financements de l'Anah, du CD01 et de Grand Bourg Agglomération pour financer les travaux d'amélioration énergétique des logements de propriétaires occupants aux ressources modestes, l'adaptation des logements à la perte d'autonomie et aux handicaps, la rénovation et la remise sur le marché de logements locatifs privés à loyers encadrés. Une OPAH – renouvellement urbain est également développée sur le périmètre cœur de ville, avec un régime d'aides socle identique, complété par des aides complémentaires qui visent une action renforcée. Les OPAH financent des aides aux travaux de rénovation en soutien aux propriétaires occupants aux revenus très modestes et modestes et aux propriétaires bailleurs conventionnant leur

	logement avec l'État (loyer modéré). Le taux d'aide apporté par Grand Bourg Agglomération peut s'élever jusqu'à 15%. <u>Aide à la réhabilitation du parc locatif social</u> : en lien avec le Plan Rénovation Énergétique des Bâtiments, une ambition forte déclinée au niveau de la CA3B, pour parvenir à restructurer le parc des bailleurs sociaux et tendre vers les objectifs de performance énergétique énoncés au niveau du parc. Pour cela, Grand Bourg agglomération accompagne les projets de réhabilitation des logements locatifs sociaux présents sur le territoire et soutient réhabilitation du parc privé existant à travers des opérations d'Acquisition-Amélioration. <u>Renforcer les dispositifs d'accompagnement des ménages précaires et des propriétaires bailleurs conventionnant leur logement (Action 8 du PLH)</u> Prise en charge par la collectivité des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage obligatoires dans le cadre de la mobilisation par le porteur de projet de certains dispositifs d'aide financière de l'État.
Actions transversales	Fonds Énergies Renouvelables <i>CF fiche action n°10</i>
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	
<u>Informier, conseiller, orienter - Service public de la rénovation de leur habitat privé</u> : Déjà opérationnel, sous convention pour la période 2025/2027 avec l'État. <u>Accompagner et soutenir financièrement les habitants du territoire dans leurs travaux</u> : • <u>Fonds Isolation</u> : Dispositif déjà opérationnel, en fonctionnement jusqu'en décembre 2027. • <u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)</u> : Dispositif déjà opérationnel, en fonctionnement jusqu'en septembre 2025. • <u>Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH RU)</u> : Dispositif déjà opérationnel, en fonctionnement jusqu'en mars 2027.	
Plan de financement	
<u>Service public de la rénovation de leur habitat privé, OPAH RU, Lutte contre l'habitat indigne</u> : Conventionnement avec l'État et CAF Fonds isolation et Fonds ENR : 150 K€ /an Aides aux travaux : Investissement : 1.3 M€, budget annuel Grand Bourg Agglomération	
Moyens humains	
En interne : 9 ETP (+ 2 à partir de 2026) Certaines missions d'AMO externalisées	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Veiller à diminuer les consommations d'eau (formation) Veiller à limiter la quantité de déchets (phase travaux + fin de vie) Veiller à utiliser des matériaux sains (qualité de l'air intérieur)	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Grand Bourg Agglomération Élus communaux et communautaires État, Département ANAH, Habitat privé, occupé par le propriétaire ou en location à loyer modéré, vacant (Rénovation de l'habitat de manière globale, lutte contre l'habitat dégradé / indigne)
Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
<i>Mesures portées par les acteurs</i>	Acteurs de l'immobiliser, syndicats : leviers complémentaires pour les ménages précaires ADIL, Fibois : communication
Évaluation	
<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	<u>Activité de l'espace conseil France Rénov' par année</u> : • Nombre de missions d'information et de conseil : 3 650 missions d'information et conseil • Nombre de missions d'appui en logement individuel : 250 missions d'appui • Nombre de missions d'appui en copropriété (en nombre de logements) : 200 logements • Montants des travaux réalisés • Consommation d'énergie en kWh/m² avant et après travaux

	<u>OPAH et OPAH RU :</u> • Nombre de réhabilitations énergétiques : 277 logements par an pour les propriétaires occupants et 50 logements locatifs par an • Montant des travaux réalisés • Consommation d'énergie en kWh/m² avant et après travaux • Part de dossiers énergétiques représentant un gain supérieur à 50 % <u>Aides aux travaux de Grand Bourg Agglomération par année :</u> montant des subventions versées au titre des travaux finis (en €)
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Réduire de 20% la consommation d'énergie finale des logements entre 2015 et 2030 Réduire de 40% les émissions de GES des logements par rapport à 2015
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Amélioration de la qualité de l'air ++ énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++++ Maîtrise de la consommation d'énergie ++++ Réduction des émissions de GES ++++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré +++ Développement de l'attractivité territoriale ++
Référents dossiers	
	Direction
Espace Conseil France Rénov' Mon Cap Energie	Habitat, rénovation et médiation urbaines
Aides financières aux travaux	
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Rénovation Urbaine (OPAH RU)	Habitat, rénovation et médiation urbaines

ÉCONOMIE DURABLE

*Engager la sobriété foncière économique et énergétique
en lien avec les entreprises du territoire*

Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
Orientations et objectifs du DOO	2.6. Placer la sobriété énergétique en transversal dans les enjeux du territoire 3.4. Affirmer l'organisation de l'offre commerciale en donnant la priorité aux centralités 3.4.1 Renforcer les centres-villes et centres-bourgs 3.4.2 Encadrer fortement le développement du commerce en périphérie et organiser la mutation des zones commerciales anciennes 3.4.3 Encadrer l'accueil des activités de logistique 3.6. Permettre une réponse durable, qualitative et quantitative à la demande en logements 3.6.1 Diversifier le parc de logements 3.6.2 Poursuivre les efforts en matière de logements aidés 3.6.3 Favoriser l'amélioration et la réhabilitation du parc de logement 3.7. Favoriser le développement d'activités économiques diversifiées, en accompagnant leur résilience face au changement climatique 3.7.1. Organiser l'accueil des activités économiques à toutes les échelles, en valorisant les centralités 3.7.2. Conforter la qualité et la sobriété foncière des aménagements économiques 3.7.3. Accompagner une économie touristique dynamique et responsable
	Développer des actions de protection de la qualité de l'air, de l'eau, de la santé, de la biodiversité ainsi que des projets d'adaptation au changement climatique
Objectif(s) 	Optimiser et limiter la consommation foncière économique sans obérer le développement des entreprises et l'attractivité du territoire, réhabiliter ou reconvertir des sites économiques (immobilier, foncier), faciliter l'appropriation (dont la formation) par les entreprises des enjeux de préservation des ressources et des consommations énergétiques. Dans le cadre de la stratégie PCAET, le territoire s'engage à atteindre, à horizon 2050, -63% des émissions de Gaz à Effet de Serre par rapport à 2015 et une baisse des consommations de 53% sur la même période.
Contexte et descriptif synthétique	Favoriser l'acquisition des délaissés économiques Référer les locaux et terrains vacants (entreprises, commerces, logements, services, ...) en se basant sur la mise en place d'un observatoire foncier et la création d'un schéma de stratégie foncière. Permettre leur acquisition pour favoriser leur réhabilitation/démolition et leur réutilisation. Engager la dépollution des friches industrielles La reconquête des friches, par leur dépollution, est une étape indispensable dans le déploiement d'une approche de sobriété foncière. Elle permet d'apporter une réponse à la hauteur des enjeux de cette stratégie de préservation des espaces non urbanisés. Requalifier les zones d'activités et développer les modes doux  Améliorer qualitativement l'environnement des parcs et zones d'activités, en requalifiant les espaces : programme d'investissement à prévoir sur plusieurs années (par priorité de zones) : voirie, espaces verts, bassins de rétention des eaux de pluie, éclairage, collecte des déchets... ; Étudier l'opportunité de déployer certains services collectifs sur les parcs et zones d'activités économiques : stationnements mutualisés (dont covoiturage), transports (vélos), espaces dédiés

au stationnement de poids-lourds (éviter les stationnement sauvages). L'ensemble de ces projets pourrait s'inscrire plus largement dans une démarche globale d'Écologie industrielle territoriale (EIT) à inscrire dans le programme du Territoire d'industrie de Bourg-en-Bresse 2023-2027 (Prospective en cours).

Poursuite et maintien des dispositifs de financements et d'aides aux commerces

- Poursuite du Fonds de concours Maintien du "dernier commerce" pour l'aide à l'achat et à la rénovation de locaux commerciaux
- Poursuivre les aides communales, favorisant la réutilisation du bâti existant, les commerces de proximité et la rénovation des locaux commerciaux dans les zones urbanisées, afin, notamment, de limiter les déplacements en voiture

Prioriser les ventes pour des projets exemplaires

Prioriser la vente de foncier à des projets « exemplaires », bâtiments « neutres » en énergie (PV, gestion des déchets...). Grand Bourg Agglomération a mis en place une grille d'analyse des projets visant à mieux qualifier ceux : matrice qui permet d'aider à la décision des élus selon les critères définis en amont. Cela permet de mieux connaître les projets des entreprises, d'être plus sélectif dans le choix des projets à implanter et d'inciter les dirigeants à potentiellement améliorer la qualité de leur projet.

En outre Grand Bourg Agglomération va proposer en alternative à la simple vente de foncier une mise à disposition longue durée à travers des baux à construction ou à réhabilitation. Dans la mesure où le foncier économique sera à terme une « denrée rare non extensible », il s'agit pour la collectivité d'en conserver la maîtrise afin de la rendre « renouvelable » plus facilement.

Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène, en lien avec le projet de stockage d'hydrogène de Storengy et les partenaires comme la CCI de l'Ain et Mecabourg (H² Valley, production massive d'ENR, stockage H² vert, acceptation sociétale, intégration des entreprises locales dans la chaîne de valeur hydrogène, formations).

Favoriser la création d'un campus des métiers et des qualifications dédiées à l'éco-industrie sur le territoire

Il s'agit de rassembler sur le territoire l'ensemble des acteurs de la filière mécanique et métallurgie pour développer une large gamme de formations professionnelles initiales et continues, technologiques et générales au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, en réponse aux besoins recensés auprès des entreprises. Le projet, porté par l'UIMM de l'Ain et le Lycée Carriat notamment, fait l'objet d'une fiche action du contrat Territoire d'industrie de Bourg-en-Bresse. Un dossier de candidature à une labellisation a été déposé auprès de l'État : en attente de retour formel.

Promouvoir la destination touristique « un territoire de biens rares à proximité »

La stratégie touristique de l'agglomération est de développer et de promouvoir le tourisme local, afin de limiter les impacts et les déplacements, tout en s'adressant à une **clientèle de proximité** : les habitants du territoire ainsi que les 4 millions d'habitants situés à **moins de 2h de route**. Les profils cibles sont les familles, les seniors actifs et les couples sans enfant lyonnais.

Elle est **basée sur des valeurs** de relation (proximité, convivialité, authenticité) et de compétences (savoir-faire traditionnels locaux, filières d'excellence avec la notion transversale de l'éloge du temps). Elle propose également une offre pleine nature, non émettrice de Gaz à Effet de Serre. (Randonnée, vélo, VTT, escalade, etc.). Cette stratégie se décline notamment dans la promotion d'une offre de pleine nature tournée vers le VTT, le gravel, la randonnée, etc. et dans la volonté d'avoir une approche globale et multithématique de développement durable (eau, énergie, produits locaux, etc.).

Pour être le plus réaliste et efficace possible, cette stratégie doit être appuyée sur les hébergeurs locaux, premiers ambassadeurs du local. Quelques exemples existent, notamment la Ferme de la Forêt avec sa boutique de produits locaux et artisanaux, et idem pour la boutique de l'Office de Tourisme.

	Un travail avec l'Office du Tourisme sera mené pour valoriser les productions locales, en les faisant connaître aux hébergeurs locaux afin qu'ils les valorisent ensuite auprès de leurs clients. Une liste pourrait être établie et diffusée via le site et au format papier. En complément, l'agglomération souhaite s'engager dans un travail de valorisation type labels : - Réflexion avec les acteurs du tourisme sur le format, le type de labels, avec des retours d'expériences d'hébergeurs s'étant engagés par exemple - Format du label à définir : création d'un label local, valorisation de labels existants (ex/ Clef verte). Enfin, avec le désengagement probable du Département pour les aides aux hébergements touristiques et l'augmentation de la taxe de séjour au 1er janvier 2026, une réflexion va être menée pour en faire une opportunité de renforcer le volet développement durable, écologique, local. Le format n'est pas encore retenu (majoration, critères de financement, mesures incitatives, participation à la labellisation, etc.) et sera travaillé en lien avec les hébergeurs et les professionnels du tourisme sur le territoire.
Actions transversales	Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène, en lien avec le projet de stockage d'hydrogène de Storengy et les partenaires comme la CCI de l'Ain et Mecabourg <i>CF fiche action n°1</i>
Échelle de réalisation du projet	Communale et intercommunale Prioritairement dans les périmètres des parcs et zones d'activités économiques (Compétence intercommunale)
Calendrier de réalisation	
<u>Favoriser l'acquisition des délaissés économiques</u> : recensement réalisé au titre d'un inventaire (Direction Aménagement). Acquisitions réalisées en 2022-2023-2024 et projetées en 2025 (Négociations amiable ou préemptions) <u>Engager la dépollution des friches industrielles</u> : issues du recensement et des réalités des acquisitions (2023-2026) <u>Prioriser les ventes pour des projets exemplaires</u> : en cours (matrice d'analyse) et évolution à travers des baux à construction à mettre en œuvre. <u>Développer les modes doux sur les parcs et zones d'activités</u> : en cours avec le schéma des mobilités <u>Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène</u> : lancé en 2022. Action partenariale décalée dans le temps qui se poursuit <u>Favoriser la création d'un campus des métiers et des qualifications</u> : dossier de candidature à une labellisation par l'État déposé par l'UIMM de l'Ain en juin 2024. Pas de retour formel. <u>Promouvoir la destination touristique « un territoire de biens rares à proximité »</u> : en continu	
Plan de financement	
<u>Favoriser l'acquisition des délaissés économiques</u> : selon aboutissement des négociations. Montants variables. (Exercice du droit de préemption ou négociations amiables). <u>Engager la dépollution des friches industrielles</u> : selon états des lieux et diagnostics à réaliser une fois les acquisitions réalisées <u>Harmoniser et améliorer la gestion des parcs et zones d'activités</u> : périmètres arrêtés par délibération en 2023 <u>Prioriser les ventes pour des projets exemplaires</u> : en cours à travers une grille d'analyse actée début 2025 et alternative à tester à travers des baux à construction. <u>Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène</u> : convention partenariale qui précise les engagements des parties <u>Favoriser la création d'un campus des métiers</u> : étude réalisée, mais coûts à affiner concrètement. Attente de labellisation (ou non) par différents ministères. <u>Promouvoir la destination touristique : « un territoire de biens rares à proximité »</u> : mise en œuvre à travers les orientations touristiques	
Moyens humains	
Les 9 premières sous-actions sont réalisées en partenariat entre la direction économie et les directions opérationnelles, à savoir la Direction de l'Aménagement du Territoire ou la direction Construction et Patrimoine. <u>La destination touristique : « un territoire de biens rares à proximité »</u> : Action globale portée collectivement par la direction du tourisme + office du tourisme d'agglomération soit 16 ETP.	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Veiller à limiter la quantité de déchets (phase travaux + fin de vie)	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Grand Bourg Agglomération, communes et EPCI Entreprises (tous secteurs) : individuellement ou par regroupement géographiques (PAE / ZAE), Cœur de ville, etc. Acteurs économiques : CCI, CMA, CAPEB, PRO BTP, FFB, associations et grappes d'entreprises, syndicat d'entreprises (CPME, MEDEF, UIMM...), unions commerciales, etc. Ain Tourisme, Office du Tourisme SPL INTERRA, Alimentec, Mecabourg

Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
Mesures portés par les acteurs	CCI : relais vers des BE spécialisés ou vers ALEC, visites de bâtiments durables modèles, réemploi de matériaux, retours d'expériences PV, etc. CCI : conseil en économie d'énergie (prédiag avec financement ADEME), en efficacité énergétique, information sur les bilans carbone (dispositif Décarbon'Action via BPI), présentation des enjeux eau et risques incendies avec le SDIS
Évaluation	
Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés	Nombre de friches industrielles dépolluées (m ² économisés sur des construction neuves) Nombre de parc et de zone d'activité aménagés : 34 parcs et zones d'activités à l'échelle du territoire : 7 ou 8 vont faire l'objet d'extension + requalifications encore à déterminer Suivi du décret tertiaire via la plateforme OPERAT (quand disponible)
Indicateurs d'impacts	Réduire de 27% la consommation d'énergie finale du parc tertiaire entre 2015 et 2030 Réduire de 17% les émissions de GES du parc tertiaire par rapport à 2015
Bénéfices Climat Air Énergie	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire + Renforcement du stockage carbone + Amélioration de la qualité de l'air (intérieur) ++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++ Maîtrise de la consommation d'énergie ++++ Réduction des émissions de GES et des concentrations ++++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++ Développement de l'attractivité territoriale ++
Référents dossiers	
	Direction
Favoriser l'acquisition des délaissés économiques	Aménagement du territoire
Engager la dépollution des friches industrielles	En cours d'identification
Harmoniser et améliorer la gestion des parcs et zones d'activités + Zones d'activités/Vente terrains projets exemplaires	Économie
Développer les modes doux sur les parcs et zones d'activités	Transport et mobilités
Favoriser le déploiement d'un écosystème local hydrogène + création d'un campus des métiers	Économie
La destination touristique : « un territoire de biens rares à proximité »	Tourisme

Déclaration d'intention & actions prospectives	
Ce que la collectivité pourrait entreprendre dans le cadre de la révision du PCAET	Bonification d'aides ou dispositifs d'aides pour les entreprises industrielles engagées : installation de PV, économie circulaire, gestion des déchets, mutualisation parking, système de chauffage... Sensibilisation des artisans et commerçants aux problématiques de transition énergétique (réunions de sensibilisation collectives, diagnostics individuels...Mobilisation possible du Management du commerce en Ville) Mise en avant/ Bonification des aides directes en investissement pour les TPE avec point de vente engagés dans une stratégie favorable à la transition (gestion des déchets, éclairage, système de chauffage, économie d'énergie, ...) <i>Cette aide est un dispositif à l'initiative de la Région qui conventionne avec Grand Bourg Agglomération pour l'application des critères régionaux : ces critères ne prévoient aucune valorisation d'investissements favorables à la transition</i>

DÉCHETS

Réduire la production de déchets et développer l'économie circulaire

Axes stratégiques du PAS	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Orientations et objectifs du DOO	4.5. Accompagner le développement de filières pour la gestion des déchets et matériaux et répondre aux besoins 4.5.1. Réduire et optimiser la gestion des déchets, en valorisant les filières de réemploi et de réparation 4.5.2. Encourager le développement de démarches d'économie circulaire et d'écologie industrielle et territoriale 4.5.3. Accompagner au renforcement des filières de récupération, de productions biosourcées et planifier la production de matériaux d'extraction
Programme sectoriel de référence (en 2025)	PLPDMA
Objectif(s) 	L'objectif de réduction du tonnage des déchets enfouis amène à développer différentes actions visant à réduire les déchets à la source, à améliorer le tri et à valoriser les déchets. Deux axes de travail sont identifiés : - La réduction des déchets collectés : réduction des déchets à la source, gestion de proximité des végétaux, réparation, réemploi, ... - L'amélioration du tri (harmonisation des modes de collecte, aménagement de déchèteries).
Contexte et descriptif synthétique	<u>Optimiser la gestion des déchets de la collecte au traitement (Axe 5 du PLPDMA)</u> - Harmonisation des modes de collecte (réalisé en 2024 : passage en porte à porte sur 70 communes hors UU, multimatériaux sur le tri & réduction fréquence des collectes. Mesures ayant permis une augmentation de 45% des tonnages collectés pour le recyclable et une réduction de 25% sur les tonnages d'ordures ménagères résiduelles). Cette mesure a vocation à se poursuivre sur l'unité urbaine dans les années à venir. - Harmonisation des règlements des déchèteries - Mise en place de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire - Conteneurisation de la collecte (en cours sur l'UU) - Nouvelles filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) - Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie (en cours d'étude) - Traitement : projet interconnecté entre l'Agglomération et le Syndicat Mixte d'une chaufferie CSR permettant l'arrêt de l'enfouissement - Décarbonation des véhicules de collecte : étude en cours sur les solutions techniques en termes de motorisations, suite à une première expérimentation infructueuse avec des véhicules électriques présentant une autonomie insuffisante. Projet d'installation d'une cuve de biocarburant en remplacement du gasoil. <u>Valoriser la fraction organique des déchets ménagers dans le respect de la qualité des sols et des eaux (Axe 3 du PLPDMA)</u> - Développement du compostage individuel et collectif tout en respectant les besoins de l'usine OVADE. - Interdiction du dépôt de tonte en déchetterie - Compostage : Poursuite et développement de la distribution de composteurs individuels (700 composteurs individuels distribués en 2023, 1400 en 2024) tout en veillant au maintien de l'équilibre d'apport de déchets fermentescibles pour l'unité de TMB-Méthanisation à Ovade. <u>Déchets verts (Axe 3 du PLPDMA)</u> - Expérimentation du broyage sur site et récupération par les usagers, permettant d'éviter les apports au centre de traitement. <u>Développer l'économie de fonctionnalité et l'économie circulaire (Axe 6 du PLPDMA)</u>

- Utiliser le label ECI (Économie circulaire) de la démarche TETE (Territoire Engagé pour la Transition Énergétique) comme cadre de réflexion sur cette thématique.
- Suivre le fonctionnement des deux outillithèques créées par l'association le Rep'R et par la commune de Bresse Vallons (l'écrin).
- Dupliquer les opérations pilotes type ferme de la forêt (ex. : habitat)
- Développer et étoffer la recyclerie en :
 - Permettant la vente de produits de seconde main sur d'autres territoires que l'UU : Nord et Revermont en particulier
 - Améliorant la captation des gisements d'objets (collecte à domicile)
 - Développant la communication sur le projet
- Développement des « quais des matériaux » en déchetterie (aujourd'hui environ 50% sont équipées d'une donnerie avec un focus sur les matériaux. Il convient d'en améliorer la visibilité.
- Mettre en place des structures/ outils adaptés aux professionnels qui ne sont plus autorisés en déchetterie aujourd'hui. En lien avec REP et avec les deux déchetteries pros privées
- Création de filières locales de transformation en partenariat avec "textile 360" autour de la filière textiles (réemploi, recyclage, valorisation énergétique).

Acteurs : tremplin, CFA BTP, fédé, CCI, CMA, etc.

Utiliser des matériaux de réemploi pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics (Axe 7 du PLPDMA)

L'utilisation de matériaux de récupération sera réalisée sur le chantier de la déchetterie de St Trivier pour l'aménagement du local déchets dangereux. Au-delà de cet exemple ponctuel, cette thématique constituerait une thématique intéressante à explorer, notamment compte-tenu des tonnages de gravats reçus en déchetterie (6675 T en 2024).

Appliquer le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés - 2022-2028

Axe 1 : l'éco-exemplarité

Décliner toutes les actions proposées dans le cadre du PLPDMA, en interne auprès des agents et des élus, et au niveau des compétences exercées par l'agglomération et les communes.

Axe 2 : la sensibilisation

Sensibiliser les enfants, les adolescents et le grand public / Organiser des conférences sur les démarches « zéro déchet » et un « festival du zéro déchet » / Accompagner les associations qui souhaitent réduire leurs déchets sur leurs événements et leur apporter un soutien logistique

Axe 3 : la réduction des biodéchets

Broyer les branchages sur site et les valoriser en paillage et/ou compostage / Favoriser la tonte mulching, les jachères fleuries, le paillage / Promouvoir la permaculture avec utilisation des déchets de jardins / Promouvoir le compostage (individuel et collectif) des déchets de cuisines, former les habitants et accompagner les habitants et référents de sites de compostage (développement du compostage selon les résultats de l'étude liées au tri à la source des biodéchets)

Axe 4 : la lutte contre le gaspillage alimentaire

Sensibiliser les élèves et les habitants lors d'événements à la valeur de la nourriture et au non-gaspillage / Communiquer sur les applications mobiles permettant la réduction du gaspillage / Développer l'utilisation du gourmet bag dans les restaurants / Accompagner les cantines collectives et restaurants d'entreprises pour réduire le gaspillage alimentaire dans l'assiette et en cuisine

Axe 5 : la réduction de la consommation d'emballages et de papiers

Promouvoir la consommation de l'eau du robinet / Développer la vente / l'achat en vrac / l'utilisation de contenants personnels / Promouvoir le STOP PUB (ou profiter du OUI PUB)

Axe 6 : la promotion de la réparation, du réemploi et de la durabilité

Poursuivre et amplifier le réemploi du matériel donné par les habitants, par le biais de la recyclerie La Retap' / Faire la promotion de la réparation / Créer un espace de gratuité (don / reprise) des matériaux en bon état dans les déchèteries / Développer le don, la vente / l'achat d'objets d'occasion (sites internet spécialisés), communiquer sur les magasins qui vendent des objets

	d'occasion / Promouvoir les outillthèques afin de limiter l'achat d'outils (jardinage, bricolage) par chaque ménage / Développer l'utilisation de serviettes en tissu dans les cantines (niveau primaire) <u>Axe 7 : le réemploi et la réutilisation des gravats en circuit court = à engager</u> Créer une bourse aux gravats & terres (habitants / professionnels / communes) et recenser des filières de valorisation, en rapport avec les fédérations et professionnels du bâtiment
Actions transversales	Écologie industrielle <i>CF fiche action n°4</i> - Renouveler la flotte des Bennes à Ordures Ménagères (BOM) par des véhicules à faible émission <i>CF fiche action n°1</i>
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	
<u>Optimiser la gestion des déchets (collecte et traitement)</u> : 2022-2027 <u>Valoriser la fraction organique des déchets ménagers</u> : En continu <u>Prévenir les risques</u> : En continu <u>Économie de fonctionnalité</u> : 2021-2022 (ouverture) <u>Utiliser des matériaux de réemploi pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics</u> : Travaux sur 2025 pour la déchèterie de St Trivier de Courtes <u>PLPDMA</u> : 2022 -2028	
Plan de financement	
<u>Optimiser la gestion des déchets (collecte et traitement)</u> : Harmonisation des modes de collecte (optimisation des moyens) et Conteneurisation de la collecte : 2.25M€ d'investissement/an Mise en place de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire : 13 k€ avec 26 k€ de soutien Harmonisation des règlements de collecte et des déchèteries : intégré aux coûts de fonctionnement de la direction Extension + mise aux normes de la déchèterie de Treffort : Environ 400 k€ Nouvelles filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) : intégré aux coûts de fonctionnement de la direction Mise en place du contrôle d'accès en déchèterie : Pas d'estimation pour l'instant Mise en place d'une collecte séparée des masques à usage unique : 30 k€ de fonctionnement environ <u>Valoriser la fraction organique des déchets ménagers</u> : Coûts intégré aux coûts de traitement des déchets <u>Prévenir les risques</u> : Coûts intégré aux coûts de fonctionnement de la direction et aux coûts d'optimisation de la gestion des déchets <u>Économie de fonctionnalité</u> : Action portée par des acteurs territoriaux. Pas de montants identifiés. <u>Utiliser des matériaux de réemploi pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics</u> : En cours de définition <u>PLPDMA</u> : 150K€/an surtout de fonctionnement en comptant le coût de fonctionnement de la recyclerie. Peu d'investissement sauf les préaux des matériaux : 50 k€ environ.	
Moyens humains	
<u>Optimiser la gestion des déchets (collecte et traitement)</u> + <u>Valoriser la fraction organique des déchets ménagers</u> + <u>Prévenir les risques</u> : 14 ETP <u>Économie de fonctionnalité</u> : Adhérents de l'association le Rep'R et acteurs du projet à l'Ecrin <u>Utilisation de matériaux de réemploi pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics</u> : Proche de 0 <u>PLPDMA</u> : 1 ETP	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Aucun point de vigilance identifié	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Élus communaux et communautaires Organom : syndicat intercommunal de l'Ain, traitement et valorisation des déchets ménagers (usine OVADE, avec un digesteur (méthanisation) et production de compost ; valorisation de biogaz collecté sur l'ISDND). Rôle dans la prévention et la réduction des déchets. Communes de Grand Bourg Agglomération Associations locales (tiers-lieu, protection de l'environnement...) L'ensemble des usagers de Grand Bourg Agglomération CCI / CMA qui travaillent avec les professionnels sur l'arrêt de l'accès aux déchetteries CFA BTP, fédérations professionnelles, réseaux d'artisans (qualibat, RGE) Tremplin 360
Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
<i>Mesures portées par les acteurs</i>	MonCapÉnergie pour de l'isolant réutilisé Ville : pour la gestion des dépôts sauvage, tri, verbalisation Bailleurs : 25% de logements sur Bourg > sensibilisation, expérimentation sur la collecte des encombrants
Évaluation	

<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	Fréquentation des déchèteries (baisse de la fréquentation,) Nombre de composteurs individuels et collectifs distribués (indicateur de suivi) Bilan carbone de la direction (indicateur de suivi) Indicateurs de suivi du PLPDMA
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Tonnage de déchets (baisse du tonnage suivant les objectifs nationaux et du PLPDMA (- 45 kg/an/habitant en 2027 par rapport à 2019) Tonnage de déchets valorisés (augmentation des tonnages suivant les objectifs nationaux) et filière de valorisation Réduction de 36% des émissions de GES liées aux déchets à horizon 2030 par rapport à 2015
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire + Renforcement du stockage carbone Amélioration de la qualité de l'air + Énergies renouvelables (production et/ou récupération) Maîtrise de la consommation d'énergie + Réduction des émissions de GES et des concentrations ++++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++ Développement de l'attractivité territoriale +
Référents dossiers	
	Direction
Optimiser la gestion des déchets	Gestion des déchets
Utilisation de matériaux de réemploi pour la construction ou la rénovation des bâtiments publics	Gestion des déchets + Construction Patrimoine
PLPDMA	Gestion des déchets

Déclaration d'intention & actions prospectives	
<i>Ce que la collectivité pourrait entreprendre dans le cadre de la révision du PCAET</i>	Travail sur le développement Économie Circulaire, voire aller jusqu'à l'engagement dans une démarche de labellisation Économie Circulaire

Axes stratégiques du PAS	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Orientations et objectifs du DOO	4.1. Une armature verte et bleue définie sur plusieurs échelles, levier de qualité de vie et de résilience 4.1.1. Assurer la fonctionnalité et la multifonction des trames écologiques 4.1.2. Renouer les liens avec la nature ordinaire, complémentaire des réservoirs de biodiversité pour l'adaptation du territoire 4.2. Préserver le patrimoine et le paysage comme biens communs, support de l'identité et de l'attractivité du territoire 4.2.2. Améliorer la qualité urbaine et villageoise 4.4. Garantir une bonne santé environnementale sur le territoire 4.4.1. Améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des populations aux pollutions et nuisances sonores
Objectif(s) 	Les conséquences des dégradations de l'environnement sur notre santé s'aggravent et sont de plus en plus documentées : • A l'échelle mondiale, 7 millions de morts prématurées chaque année sont attribuées à la pollution de l'air (OMS) ; • 30% des maladies infectieuses émergentes sont attribuées à la dégradation des écosystèmes par les activités humaines. En cause, les activités humaines qui contribuent à dégrader nos écosystèmes, parmi lesquelles la surexploitation des ressources naturelles, la déforestation, l'artificialisation des sols, l'étalement urbain, les activités industrielles, l'agriculture intensive ou encore le tourisme de masse. Si l'ensemble de la population est touché par la pollution et par les risques sanitaires, le lien entre inégalités sociales et inégalités environnementales est fort : les populations les plus précaires sont les plus exposées aux risques environnementaux, et sont celles qui accèdent le plus difficilement aux soins et aux actions de prévention sanitaire. C'est dans ce contexte, qu'un panel d'actions est déployé, sur le territoire, dans le but de préserver la santé des générations actuelles et futures.
Contexte et descriptif synthétique	Amélioration de la qualité de l'air  Afin de renforcer le volet AIR du plan climat, Grand Bourg Agglomération a souhaité renforcer le volet amélioration de la qualité de l'air (extérieur d'abord mais également intérieur), en cohérence avec une stratégie santé-environnement. Le Plan d'actions Air comprend 3 volets : - réduire les émissions de polluants atmosphériques (priorité sur les particules fines et les oxydes d'azote) - réduire la concentration des polluants atmosphériques pour respecter les seuils réglementaires - réduire l'exposition chronique des établissements recevant du public Une étude d'opportunité de création d'une ZFE-m a été réalisée en 2023. Pour l'atteinte de ces ambitions, Grand Bourg Agglomération adhère à ATMO qui l'accompagne dans la mise en œuvre d'une Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air. 4 axes sont développés : - INFORMATION : campagne d'information sur la qualité de l'air - SENSIBILISATION : accompagnements pour les usagers pour comprendre la qualité de l'air - MODÉLISATION : études des potentialités sur des thèmes spécifiques pour aide à la décision

- CAMPAGNE DE MESURES : pose de capteurs fixes (3-4) sur un an sur des points particuliers pour réaliser un diagnostic précis par secteur en temps réel

Permettre l'atteinte d'une labellisation ZéroPhyto ou mettre en œuvre une gestion différenciée pour les espaces extérieurs



Dans une optique de changement de pratiques concernant les méthodes de désherbage et d'entretien des espaces extérieurs (cimetière, parc, place publique, terrain de sport, etc.), s'engager dans la démarche de labellisation ZéroPhyto ou tendre vers une gestion différenciée, selon le niveau d'ambition atteignable.

Ajout de compteurs d'eau pour le suivi des consommations d'eau (en lien avec le suivi des consommations d'énergie), au niveau de l'agglomération.

Contribuer à la réduction des îlots de chaleur identifiés sur les communes

L'îlot de chaleur désigne une zone où la température de l'air et des surfaces est supérieure à celle des espaces naturels. Ce climat local lié à l'urbanisation entraîne des problèmes en termes de santé et de bien-être, surtout en période de fortes chaleurs. L'une des principales causes est l'imperméabilisation des sols (bitumisation, matériaux d'origine minérale et/ou de couleur sombre) qui concerne toutes les communes. Plusieurs étapes permettent d'enrayer ce phénomène dont, l'analyse des températures pour identifier les zones les plus émettrices de chaleur, la débitumisation du sol, la replantation d'arbres et d'arbustes, et la création d'îlot de fraîcheur (point d'eau) ainsi que la végétalisation de façades.

Exemples de réalisations en cours/à venir : débitumisation des cours d'écoles à la Ville de Bourg-en-Bresse / des cours des établissements d'accueil de la petite enfance de Grand Bourg Agglomération / Appel à projets Urbanisme durable développé par Grand Bourg Agglomération

Lutter contre les espèces invasives, végétales et animales



Mise en place de différentes actions permettant de lutter contre le développement des espèces exotiques envahissantes (EEE), notamment dues au changement climatique, provoquant des réactions allergiques de plus en plus importantes et/ou des maladies :

- Campagne d'arrachage de l'ambrosie, jussies, etc.
 - Soutien aux associations de prévention contre les moustiques tigres, des frelons asiatiques...
- Mise en place d'un schéma de lutte contre les EEE

Actions transversales

Préserver la richesse des sols *CF fiche action n°7*

Favoriser l'utilisation des modes doux sur tout le territoire *CF fiche action n°1*

Contribuer à la réduction des îlots de chaleur en végétalisant les espaces urbains *CF fiche action n°9*

Échelle de réalisation du projet

Communale et intercommunale

Calendrier de réalisation

Amélioration de la qualité de l'air extérieur : définition d'un plan d'actions avec ATMO au printemps 2025, diffusion d'informations à l'automne 2025, organisation d'ateliers de sensibilisation hiver-printemps 2025-2026 et engagement d'une campagne de mesures localisées à partir de 2026

Amélioration de la qualité de l'air intérieur : en cours. Réalisation d'une campagne de mesure des polluants via l'installation de capteurs : mise en œuvre sur la période 2023-2028

Permettre l'atteinte d'une labellisation ZéroPhyto ou mettre en œuvre une gestion différenciée : 2023-2028

Contribuer à la réduction des îlots de chaleur identifiés sur les communes : pour les cours d'école de la ville de Bourg : Travaux en cours sur 10 groupes scolaires jusqu'à 2026. Pour les équipements de petite enfance de Grand Bourg Agglomération : à partir de 2026.

Lutter contre les espèces invasives, végétales et animales : 2022-2028

Plan de financement

Amélioration de la qualité de l'air extérieur : en cours, adhésion à ATMO (24 k€ /an), engagement supplémentaire de 15k€ pour la mise en place de campagnes de mesures locales (trafic autoroutier, impact du chauffage au bois, etc.)

Amélioration de la qualité de l'air intérieur. Réalisation d'une campagne de mesure des polluants, via l'installation de capteurs dans les équipements petite enfance : 10k€ pour 15 équipements petite enfance.

Permettre l'atteinte d'une labellisation ZéroPhyto ou mettre en œuvre une gestion différenciée : budget en fonction des actions.

Contribuer à la réduction des îlots de chaleur identifiés sur les communes : pour les cours d'école de la ville de Bourg : 80 000 €/école en moyenne / programme annuel pour les équipements de petite enfance : 220 k€/an.

Lutter contre les espèces invasives, végétales et animales : 40 k€ /an (demande de participation aux EPCI)

Moyens humains	
<u>Amélioration de la qualité de l'air</u> : partenariat à mettre en place avec SPL ALEC 01 et ATMO dans le cadre de la Stratégie d'amélioration de la qualité de l'air Permettre l'atteinte d'une labellisation ZéroPhyto ou mettre en œuvre une gestion différenciée : services en charge de l'entretien des espaces verts <u>Contribuer à la réduction des îlots de chaleur identifiés sur les communes</u> : pour les cours d'école de la ville de Bourg : un BE conception, marché et suivi de chantier + 20h de concertation par école (intervention en classe, préparation et synthèse par un agent du pôle citoyen) / équipements petites enfance : maîtrise d'œuvre interne services Grand Bourg Agglomération (Direction patrimoine). <u>Lutter contre les espèces invasives, végétales et animales</u> : actions menées par le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain et convention de partenariat avec la Communauté de communes Dombes pour les ragondins.	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Aucun point de vigilance identifié	
Acteurs concernés par la fiche action	
Acteurs concernés par l'action	Habitants ; Communes et EPCI ; Conseil de Développement ou tout autre groupement de citoyen ; CAUE ; Crèches/multi-accueil : agents et utilisateurs ; Écoles ; Agence de l'eau ; Syndicats d'eau potable ; Syndicats de rivières ; Associations (FNE, CEN, LPO...) ; ARS, Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l'Ain, ATMO
Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
Mesures portées par les acteurs	CAUE : conseil aux particuliers Département : subventions aux communes pour des travaux de désimperméabilisation (Pacte de territoire) État : fonds vert Agence de l'eau, syndicats de rivière : opération de restauration des milieux et des cours d'eau ou subventions pour des travaux ou des études
Évaluation	
Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés	Nombre de relevés par an € de travaux générés en faveur de la réduction des îlots de chaleur 60% de végétalisation dans chaque cours d'école de la ville de Bourg Nombre de communes participant aux réunions annuelles FREDON Nombre d'heures de formation annuelles Nombre d'établissements équipés d'une solution de mesure et de suivi de la qualité de l'air
Indicateurs d'impacts	Ces actions concernent l'adaptation aux changements climatiques. Les indicateurs pour l'action de réduction des îlots de chaleur sont liés à la séquestration carbone. Il est considéré une valeur moyenne de séquestration de 4 tCO ₂ e/ha/an.
Bénéfices Climat Air Énergie	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Renforcement du stockage carbone Amélioration de la qualité de l'air (intérieur) ++++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) Maîtrise de la consommation d'énergie Réduction des émissions de GES et des concentrations Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré + Développement de l'attractivité territoriale ++++
Référénts dossiers	
	Direction
Amélioration de la qualité de l'air intérieur	Direction Construction et Patrimoine
Permettre l'atteinte d'une labellisation ZéroPhyto	Agents d'entretien des espaces verts
Contribuer à la réduction des îlots de chaleur identifiés sur les communes	Action éducative de la ville de Bourg-en-Bresse
Lutter contre les espèces invasives, végétales et animales	Gestion et préservation des ressources
Déclaration d'intention & actions prospectives	
Ce que la collectivité pourrait entreprendre dans le cadre de la révision du PCAET	<u>Maîtriser les nuisances sonores</u>

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Engager la transition agricole et alimentaire du territoire

Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
Orientations et objectifs du DOO	2.2. Préserver et sécuriser les ressources en eau 2.2.1. Veiller à la bonne qualité de la ressource en eau et maîtriser les pollutions 2.3. Adapter et pérenniser une filière agricole durable, atout économique et support pour l'alimentation 2.3.1. Protéger les espaces agricoles de l'étalement urbain 2.3.2. Maintenir de bonnes conditions de fonctionnement des activités agricoles sur le territoire 2.3.3. Mettre en valeur les typicités et la qualité de l'agriculture locale 2.3.4. Améliorer la prise en compte des enjeux écologiques et systémiques dans les activités agricoles
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	Programme Alimentaire Territorial Niveau 1 - reconnaissance Niveau 2 en cours. Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) 2023-2028 Protection de la ressource en eau du bassin de captage en eau potable de Péronnas et Lent 2024-2026 Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2026-2028 (en cours d'élaboration)
Objectif(s) 	La Communauté d'Agglomération souhaite faire vivre la dynamique du schéma agriculture et alimentation et notamment son Projet Alimentaire Territorial via les actions concrètes portées par la collectivité et ses partenaires locaux. Le Projet Alimentaire Territorial est un ensemble d'actions évolutives, au fil des projets territoriaux (Appel à Projet Alimentation 2022) et de l'identification de nouveaux enjeux (accessibilité alimentaire, structuration de filières locales, adaptation au changement climatique). En amont, les actions de préservation du foncier agricole sont primordiales pour garantir une souveraineté alimentaire. <u>Les objectifs du PAT sont les suivants :</u> - Accompagner la diversification de la production locale, - Soutenir la structuration de filières locales comme maillon entre production et consommation, - Améliorer l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective et commerciale, - Informer et sensibiliser aux enjeux de l'alimentation, - Amplifier et faire vivre le PAT.
Contexte et descriptif synthétique	<u>Accompagnement des exploitants</u> <u>Préserver la richesse des sols agricoles</u> S'engager dans la protection du foncier agricole, par le biais de diverses actions telles que l'acquisition foncière dans le cadre du droit de préemption relatif à la qualité de l'eau, sur le périmètre de l'aire d'alimentation du captage. Sensibilisation aux techniques culturales permettant la réduction des intrants chimiques et la préservation de la matière organique du sol (mise en place de couverts végétaux, techniques alternatives au désherbage chimique...) CA & ADDEAR : installation – transmission : faire émerger les projets d'installation agricole en lien avec les objectifs du territoire <u>Qualité de l'eau</u> Mise en œuvre de la stratégie de préservation de la ressource en eau des captages de Péronnas et Lent 2024-2026, avec un objectif de reconquête de la qualité de l'eau d'ici 2034.

Le programme d'actions agricoles est décliné autour de quatre axes :

- foncier et installation : veille et préemption foncière, mise en place d'ORE et BRE,
- structuration de filières à bas niveau d'intrants (études et expérimentations de débouchés pour de nouvelles filières),
- accompagnement au changement de pratiques (maintien et reconquête des prairies, soutien aux conversions en agriculture biologique, restauration de la capacité hydrique des sols, adaptation au CC)
- communication/animation.

Utiliser le programme comme zone-test pour essayer ensuite sur le territoire

Pilotage Grand Bourg Agglomération + partenariats / conventions CA, CUMA, SAFER, ADABIO, etc.,
financement Agence de l'eau

Mettre en œuvre le PAEC/MAEC 2023-2028 et les pratiques agricoles durables sur le Revermont

Un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un projet visant à encourager les changements de pratiques agricoles nécessaires pour répondre aux enjeux agro-environnementaux identifiés sur le territoire : qualité de l'eau, pastoralisme et biodiversité. Ce sont des actions menées par les agriculteurs sur la base du volontariat.

Sur le territoire, il se traduit par la contractualisation de mesures agri-environnementales par les agriculteurs visant le maintien des milieux remarquables par des pratiques adaptées (pastoralisme sur les pelouses sèches du Revermont). La collectivité accompagne la mise en œuvre de ces MAEC par une animation technique et l'organisation de formations.

Le Plan Pastoral Territorial (PPT) permet, lui, l'émergence de projets collectifs d'investissement pour le maintien des pratiques pastorales sur le Revermont.

Partenariat Chambre d'Agriculture, SR3A pour le PAEC et SEMA pour le PPT.

Réseau agro écologique : poursuivre le programme initié sur 2020-2023, via des groupes animés par la Chambre d'Agriculture, travailler à la structuration des filières en agro-écologie.

Se positionner en relais et facilitateur de l'action des acteurs locaux, pour l'accompagnement à la transition :

Structurer des partenariats avec les acteurs locaux pour massifier l'accompagnement à destination des exploitants agricole :

- Haies / agroécologie, reconquête des prairies (CA01 et ADDEAR), convention BALA
- Accompagnement à l'adaptation au CC : formation sur les pratiques, cultures, structuration de la filière semence prairiales, etc.

Développer des projets agricoles de transition

Ferme école en maraîchage biologique : étude d'opportunité et étude du site réalisées.

Poursuivre le développement de cet espace test

Développer des projets pastoraux cohérents avec les enjeux du Revermont avec des fonds FEADER (convention SEMA)

Mesures relatives au développement de la filière alimentaire locale

Mettre en œuvre l'Appel à Projets Alimentation (bi-annuel) ou d'autres soutiens relatifs aux besoins émergents du territoire.

Dans l'objectif de rendre le Projet Alimentaire Territorial évolutif et dynamique, trois générations d'appel à projet alimentation ont été lancées, permettant de soutenir les projets émergents du territoire. Elle permet de soutenir des projets sur le territoire, dont les actions répondent aux objectifs du PAT, sur la période 2020-2025.

Poursuivre le déploiement des outils d'optimisation des réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (en partenariat avec les EPCI voisines)

Action réalisée dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial en partenariat avec la CC Veyle, la CC Dombes et la CC Plaine de l'Ain, CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon, CC Miribel et Plateau, CC Côtière à Montluel.

Dans l'objectif d'optimiser la logistique relative aux produits locaux sur le territoire, une étude de connaissance et d'optimisation a été lancée avec les partenaires du territoire dont la chambre d'agriculture et la chambre des métiers et de l'artisanat, et chambre de Commerce et d'industrie (depuis 2021) et a permis d'aboutir à la mise en œuvre de solutions innovantes :

- Charte de bonnes pratiques

	- Recherche de solutions de plateforme physique (pas forcément sur le territoire Grand Bourg Agglomération) - Mise en place de tournées de producteurs nécessitant désormais une mobilisation plus importante des agriculteurs - Interconnaissance, avec 2 forums réalisés Des perspectives et nouvelles actions sont en cours de réflexion, ainsi qu'un agrandissement (vers l'ouest de l'Ain) du partenariat. <u>Poursuivre l'accompagnement des communes sur la restauration collective, l'installation et la transmission des fermes ou autres projets communaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation :</u> Un audit a été réalisé. Il s'agit désormais de capitaliser cette étude et de poursuivre l'accompagnement avec les structures les plus motivées, afin de massifier la démarche qui s'inscrit pleinement dans les enjeux de la Loi EGALIM. <u>Promouvoir les circuits courts et de l'agriculture durable</u> Le réseau de producteurs et artisans locaux Etik'table permet de sensibiliser les consommateurs, notamment de la restauration collective aux enjeux de l'alimentation locale et de qualité. L'inscription de restaurateurs et traiteurs permet à la collectivité d'être exemplaire pour couvrir ses besoins alimentaires (crèches, espaces-jeunes, cocktails...). Tabl'overt et Gout'o + Cantine École débat sont des dispositifs éducatifs proposés coordonnés par l'AFOCG 01 et mis en œuvre par des agriculteurs et des associations liées à l'environnement à destination des élèves de classes primaires pour découvrir les saisons, les arbres, les abeilles, l'agriculture... En lien avec le projet pédagogique de chaque école et les acteurs du territoire, cette action a déjà essaimé vers plusieurs autres communautés de communes et d'autres territoires de France. <u>Approfondir le sujet de l'accessibilité alimentaire :</u> Un travail de stage a permis la création d'un état des lieux des structures et des actions de l'aide alimentaire sur le territoire. Poursuivre l'appropriation par les élus du territoire de la thématique. Lutte contre la précarité alimentaire : accompagner et sensibiliser les étudiants à l'alimentation locale, fraîche, de saison, à petit budget. Travail à engager en collaboration avec le CROUS et en lien avec un projet éventuel de restaurant universitaire. <u>Vergers :</u> Un travail de recherche action a été réalisé par l'université Lyon 2, avec des travaux de terrain par plusieurs classes d'étudiants. Les conclusions ont montré un fort intérêt ainsi qu'une perte de savoir-faire liée aux vergers - plantation, entretien, taille, greffage... Un partenariat a été contracté entre Grand Bourg et Boc'à récup pour l'accompagnement des communes pour la mobilisation de la population. Les pépiniéristes du territoire fournissent les plans, et un formateur dispense des formations de plantation et de taille. Première saison de plantation en 2024, poursuite en 2025.
Actions transversales	<u>PAT et produits locaux</u> Cf fiche action n°1 <u>Marathon de la biodiversité</u> CF fiche action n°9 <u>Développement de la biodiversité locale</u> CF fiche action n°9 <u>Sujets protection de l'eau</u> CF fiche action n°8
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	

Appel à Projets Alimentation : Période 2020-2025. Voir quelle poursuite ou adaptation.

Déploiement d'outils d'optimisation des réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (en partenariat avec les EPCI voisines) : fin de l'étude : 2022 et propositions pour l'année 2026 en cours de rédaction

Préserver la richesse des sols : à partir de second semestre 2022.

Promotion des circuits courts : programme annuel récurrent.

PAEC/MAEC : programmation 2023/2028.

Accompagnement des communes : programme annuel récurrent.

Bassin de captage : en cours de définition. Objectif reconquête d'ici 2034.

Accessibilité Alimentaire : à partir de 2026

Plan de financement

Appel à Projets Alimentation : 150 000€ fonds propre collectivité / Appel à projet (50% fonctionnement, 50 % investissement).

Projet de ferme-école en maraîchage biologique : À identifier.

Déploiement d'outils d'optimisation des réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (en partenariat avec les EPCI voisines) : TETRAA, Grand Bourg Agglomération et autres EPCI étude : 50 000 € / an environ.

Préserver la richesse des sols : partenariat Grand Bourg Agglomération, CEREMA. (Coordination : aménagement du territoire).

Promotion des circuits courts : fonds propre. 13800 €convention AFOCG + 20 000 €/an pour 45 écoles touchées par des animations/an.

PAEC/MAEC : -montant alloué par le FEADER + MASA : 304 625 € pour les agriculteurs pour la période 2023/2028, financement possible de l'animation par le MASA (ex : 18 000 € pour 2023-2024)

Pastoralisme hors PAEC : 15 000 € (convention SEMA 2022/2026)

Accompagnement communes : définition en cours.

Bassin de captage Péronnas/Lent : 475 à 636 k€ / an (prévisionnel à destination des actions pour période 2024 - 2026, financements sur fonds propres + réponses à AAP), financement du temps d'animation à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau

Accessibilité Alimentaire : définition en cours.

Moyens humains

Appel à Projets Alimentation : 10% ETP

Projet de ferme-école en maraîchage biologique : 10% ETP

Déploiement d'outils d'optimisation des réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (en partenariat avec les EPCI voisines) : 10% ETP + partenariats

Préserver la richesse des sols

Promotion des circuits courts : ~ 60% ETP

PAEC/MAEC : ~estimation 10% ETP

Accompagnement communes : en cours de définition

Bassin de captage Péronnas-Lent : 1 ETP

Accessibilité Alimentaire : 10% ETP

Vergers : 15% ETP

Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique
--

Aucun point de vigilance identifié

Acteurs concernés par la fiche action

Acteurs concernés par l'action	Élus communaux et communautaires Grand public Partenaires locaux : Chambre d'Agriculture, ADDEAR, AFOCG, ADABIO, centres sociaux, CMA, CCI, CUMA, SEMA, BALA, SAFER, Boc'a récup, lycée des Sardières, Syndicats de Rivière, Agence de l'Eau RMC Mesures portées par les acteurs :
--------------------------------	---

Acteurs du territoire contribuant à la thématique

Mesures portés par les acteurs	Chambre d'Agriculture : accompagnement des exploitants sur la reconquête des prairies, l'agroécologie ; sur les enjeux énergétiques (bilan carbone des fermes, impact des méthaniseurs, accompagnement au développement de projets ENR) ; formation et accompagnement à l'adaptation (pratiques, cultures, etc.)
--------------------------------	--

Évaluation

<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	Nombre de cantines inscrites dans une démarche d'amélioration de l'approvisionnement local Nombre d'expérimentations mises en place relatives à la recherche de solutions logistiques d'approvisionnement en produits locaux ; Préserver la richesse des sols : s'inscrire dans un parcours de sobriété foncière 1 animation réseau de producteurs etik'table / an, participation à 1 évènement grand public, recrutement de 5 membres/an, au minimum - PAEC : 8 exploitations et 2 collectifs d'agriculteurs se sont engagés en MAEC en 2023 pour une surface totale de 580 ha. Plantation ou agrandissement de 10 vergers / 300 arbres et arbustes par an.
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Réduction de 26% des émissions de GES, liées à l'agriculture, entre 2015 et 2050 et de 7% d'ici 2030
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Renforcement du stockage carbone ++ Amélioration de la qualité de l'air ++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) Maîtrise de la consommation d'énergie + Réduction des émissions de GES et des concentrations ++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++++ Développement de l'attractivité territoriale ++++
Référents dossiers	
	Direction
Appel à Projets Alimentation Projet de ferme-école en maraîchage biologique Préserver la richesse des sols Accompagnement des Communes	Agriculture Alimentation
Déploiement d'outils d'optimisation des réseaux logistiques d'approvisionnement de la restauration collective en produits locaux (en partenariat avec les EPCI voisines) Promotion des circuits courts Accessibilité Alimentaire	Agriculture Alimentation
PAEC/MAEC Bassin de captage Péronnas/Lent	Agriculture Alimentation

RESSOURCE EN EAU

Préserver la qualité de vie sur le territoire

Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
Orientations et objectifs du DOO	2.2. Préserver et sécuriser les ressources en eau 2.2.1. Veiller à la bonne qualité de la ressource en eau et maîtriser les pollutions 2.2.2. Garantir durablement l'approvisionnement en eau potable en sécurisant son accès 2.2.3. Aménager un territoire perméable, pour une meilleure adaptation et une réponse efficace aux conséquences du changement climatique
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) 2026-2028 (en cours) Protection de la ressource en eau du bassin de captage en eau potable de Péronnas et Lent 2024-2026 Protection de la ressource en eau des captages de Corveissiat (Conflans), Foissiat, Nivigne-et-Suran, Polliat (Vial), Pouillat, Salavre et St Rémy PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050, porté par la CC de la Dombes (en cours) SAGE basse vallée de l'Ain Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) Bourg-en-Bresse-Péronnas-Saint-Just Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) validée le 24 juin 2024
Objectif(s) 	<u>Gestion quantitative de la ressource en eau</u> Les effets du changement climatique bouleversent les équilibres en matière de disponibilité de la ressource en eau. Ils se font déjà ressentir à l'échelle nationale puisque ces dernières années des territoires entiers ont fait l'objet de restriction des usages en dehors des périodes estivales : les Pyrénées Orientales, plaine de Sundgau, axes Saône. Plus proche de notre territoire, la nappe des cailloutis de la Dombes présente depuis de nombreuses années des niveaux extrêmement bas occasionnant une surveillance particulière au long cours et ayant conduit la Communauté de Communes de la Dombes à engager une réflexion de type PTGE (PTGE Eau Ain Dombes Saône 2050). De nombreuses ressources en eau alimentant la population du territoire sont issues de cette nappe (Captage de Lent, puits de Péronnas, puits de St Rémy et puits de Polliat-Vial). Dans ces conditions, il convient d'établir un plan d'action ambitieux visant à la fois à économiser l'eau dans ses usages et à proposer des solutions innovantes permettant de rendre au sol sa capacité naturelle à retenir et à infiltrer l'eau avec comme objectif d'assurer une disponibilité minimale pour l'ensemble des besoins (consommation humaine, production agricole, activité économique et biodiversité). <u>Qualité des eaux</u> En matière de qualité de l'eau distribuée, l'actualité récente avec l'apparition du contrôle de nouvelles substances telles que les pesticides et les PFAS ont mis en évidence la vulnérabilité de nombreuses ressources à ces polluants. Les eaux minérales sont elle-même touchées par ces pollutions. Le territoire de Grand Bourg Agglomération n'échappe pas à cette pression quand bien même des actions sont menées depuis de nombreuses années sur les aires d'alimentation de captage. Les actions dite BAC (bassin d'alimentation de captage) ont permis de stabiliser la contamination par certaines substances notamment les nitrates. Mais les récentes analyses montrent une vulnérabilité notamment des captages de Lent et Péronnas aux pollutions aux pesticides (ESA Métochlorure et chlorothalonil). De nouvelles actions sont envisagées avec notamment l'instauration du droit de préemption par Grand Bourg Agglomération dans les aires d'alimentation de captage.
Contexte et descriptif synthétique	Le Contrat territorial Eau et Climat (CTEC) , engagé fin 2024 prévoit, dès la déclaration d'intention, un travail sur les thématiques et actions suivantes :

- alimentation en eau potable, portage de l'eau et sobriété (plan de sobriété eau, étude hydrologie milieux usages climat (HMUC), études et actions de basse d'alimentation de captages, changement de pratiques agricoles, actions foncières, amélioration des rendements, réhabilitation d'ouvrages, sécurisation des réseaux, réutilisation des eaux usées traitées, tarification sociale et solidaire, schémas directeurs, etc.)
- assainissement et pluvial : (mise en conformité des réseaux et stations d'épuration, pratiques de gestion intégrée des eaux pluviales, déconnexion des eaux pluviales, désimperméabilisation)
- milieux aquatiques (gestion et restauration des milieux aquatiques, prévention des inondations par des solutions fondées sur la nature)

Disposer d'une quantité d'eau suffisante :

1/ Communiquer, économiser, agir auprès des usagers, des professionnels et des acteurs publics pour la mise en œuvre d'une démarche visant à atteindre les objectifs du plan eau national.

- Objectif de construction de bâtiments publics ou privés intégrant des dispositifs économes en eau et des dispositifs visant à infiltrer l'eau dans le sol. L'ensemble des espaces non bâtis devront faire l'objet d'un traitement visant à limiter la création d'îlots de chaleur.
- Mise en œuvre d'une stratégie et de plans d'action en faveur de la production agricole économe en eau. Favoriser les expérimentations visant à conserver l'eau météorologique dans les sols (travail sur les drainages agricoles, modification des assolements, augmentation du pouvoir de rétention, changement de pratiques culturales).
- Développement du dispositif de réutilisation des eaux traitées.

2/ Adapter les infrastructures aux conséquences du changement climatique.

Le changement climatique engendre une intensité et une fréquence des phénomènes météorologiques. Ces phénomènes nécessitent une modification des pratiques en matière de gestion des eaux pluviales. Il convient alors de mobiliser les leviers tels que la désimperméabilisation, la déconnexion ou la gestion intégrée des eaux pluviales.

Disposer d'une eau potable de qualité :

1/ Surveillance permanente de la qualité de l'eau potable par la Régie et les syndicats gestionnaires.

Régie de l'Eau Bourg-en-Bresse-Péronnas-Saint-Just, Cize et Pouillat :

- Objectif de détection des pollutions éventuelles et mise en place de plans d'action en cas de dégradation. Un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) – lequel consiste en une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine –, est établi sur le périmètre de la régie de l'eau.
- Stratégie de préservation et plan d'actions de la ressource en eau potable de Lent et Péronnas : détection d'ESA Métolachlore (molécule déclarée non pertinente par l'ANSES) et non-conformité au chlorothalonil sur le captage de Lent/Péronnas. Suivi renforcé de l'ARS et en autocontrôle. Mise en place d'un plan d'actions préventives : veille et préemption foncière et mise en place d'ORE, études de débouchés pour de nouvelles filières, accompagnement à la transition des pratiques agricoles (maintien et reconquête des prairies, soutien aux conversions en agriculture biologique), restauration de la capacité hydrique des sols, adaptation au CC, animation et communication, etc.
- Protection renforcée des bassins d'alimentation des captages d'eau potable. Promotion de pratiques culturales adaptées (programme bio et eau, MAEC-PAEC) et à cibler dans le cadre des mesures préventives à venir liées à la problématique des molécules issues de pesticides ou de leur dégradation.

Syndicats gestionnaires des eaux :

- Périmètres de protection de captages sur le reste du territoire (Cf orientation 2.2.1. du DOO, volet Renforcer la protection des captages d'eau potable et leurs zones d'alimentation pour les préserver de toute atteinte par l'urbanisation et la pollution)

2/ Surveillance et amélioration continue des performances des systèmes d'épuration des eaux usées :

- Poursuite du travail de connaissance à l'échelle communale ou intercommunale par la réalisation d'études de diagnostic et de schéma directeurs d'assainissement.
- Poursuite de la surveillance des rejets non domestiques.
- Objectif de protection des milieux naturels et de mise à niveau des systèmes.

	- Permettre le bon fonctionnement et assurer l'efficacité des systèmes d'épuration existants. - Harmonisation des arrêtés d'autorisation de rejet et des conventions spéciales de déversement - Activités du service public d'assainissement non collectif (contrôles des installations, accompagnement des usagers) pour l'amélioration de l'état et du fonctionnement des équipements » - Poursuivre le développement des énergies renouvelables en lien avec les infrastructures d'assainissement : production photovoltaïque sur des bâtiments (bâtiment technique de la STEP de Bourg-en-Bresse, réalisation plateforme de stockage des boues à la Tienne, projet sur l'ancienne STEP de Certines), projet de valorisation du biogaz 3/ Préserver et améliorer les cours d'eau et milieux aquatiques en lien avec la GEMAPI : lien avec les plans d'actions des syndicats de rivière ; contrats de rivières et contrats de milieux - Identifier les zones humides, évaluer les enjeux et les priorités d'interventions - Préserver et retrouver une qualité des cours d'eau : poursuite plantation ripisylve et travail sur l'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau (reméandrage, ombrage, zone de profondeur, atterrissements, berges, continuités écologiques...) => programme Bouvent, Devorah et Challes à Bourg-en-Bresse, Ruisseau de Courmangoux à Courmangoux, Suran (espace de bon fonctionnement), La Veyle à Servas, Le moulin de Polaizé à Polliat, Le Moulin de Leschaux à Domsure, etc. - Suivi qualité plan d'eau Bouvent (Bourg-en-Bresse) et Plaine Tonique (Montrevel) - Identification et restauration des ZH prioritaires (marais, prairies inondables) - Actions agro-enviro : structuration d'une filière de semences prairiales - Dé-bétonisation du canal de la Reyssouze
Actions transversales	<u>Agriculture et alimentation</u> CF fiche action n°7 <u>Production d'énergies renouvelables</u> CF fiche action n°10
Échelle de réalisation du projet	Communale et intercommunale
Calendrier de réalisation	
<u>Disposer d'une eau potable de qualité</u> : - Liste de nouvelles substances établie et/ou mise à jour par l'ARS - Systèmes d'épuration des eaux usées : Mise en œuvre de la PPI assainissement votée en juillet 2021 et amélioration continue des pratiques d'exploitation. - GEMAPI : Identification des zones humides à enjeux (2022) et programme d'actions (2023 et suivantes). En cours : poursuite plantation ripisylve et travail sur l'amélioration des fonctionnalités des cours d'eau (reméandrage...) - Plan d'actions préventives captage Lent/Péronnas 2024-2026 - Contrat territorial eau et climat : finalisation des actions en juin 2025, signature du contrat en janvier 2026, mise en œuvre 2026-2028	
Plan de financement	
<u>Disposer d'une eau potable de qualité</u> : Eau, assainissement et pluvial : Redevance et imposition perçue auprès des usagers et contribuables. Subvention de l'agence de l'eau et du conseil départemental en fonction des projets. GEMAPI : Cotisation aux syndicats. <u>Plan d'actions préventives sur le captage de Lent/Péronnas</u> : 475 à 636 k€ / an <u>Investissement pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement (études et travaux)</u> : 8,5 à 12 M€ par an	
Moyens humains	
<u>Disposer d'une eau potable de qualité</u> : 1,5 ETP (fonction de pilotage) + 1 ETP pour l'animation interne du plan d'actions préventives (captage Lent/Péronnas) 6 à 7 ETP pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement.	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Aucun point de vigilance identifié	

Acteurs concernés par la fiche action				
Acteurs concernés par l'action	Syndicats d’eau potable et régie intercommunale, Syndicats de rivières Agence de l’Eau RMC Chambre de l’Agriculture, SAFER Associations (FNE, CEN, LPO, etc.) ARS, Groupement de Défense Sanitaire (GDS) de l’Ain Habitants ; Communes et EPCI ; Conseil de Développement ou toute autre groupement de citoyen ; Crèches/multi-accueil : agents et utilisateurs ; Écoles			
Acteurs du territoire contribuant à la thématique				
Mesures portés par les acteurs	SBVR, GEMAPI : aménagement de cours d’eau adaptés à +- 30% de pluie/an			
Évaluation				
Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés	Linéaires de réseaux d’AEP / d’assainissement rénovés M3 de boues de STEP compostés et valorisés en agriculture Rendement de réseaux d’eau potable Conformité réglementaire des systèmes d’assainissement			
Indicateurs d’impacts	Conformité des analyses réglementaires en production et en distribution Conformité des résultats d’autosurveillance des systèmes d’assainissement Limitation des débordements des réseaux d’eaux pluviales			
Bénéfices Climat Air Énergie	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Renforcement du stockage carbone Amélioration de la qualité de l’air (intérieur) ++++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) Maîtrise de la consommation d’énergie Réduction des émissions de GES et des concentrations Création d’emplois et chiffres d’activité économique engendré + Développement de l’attractivité territoriale ++++			
Référénts dossiers				
	Direction	Chef de Projet Réfèrent	Courriel	Téléphone
Intégralité de la fiche-action	Direction du grand cycle de l’eau	Florian CHAGNARD	florian.chagnard@grandbourg.fr	07 77 08 54 35

Déclaration d'intention & actions prospectives	
<i>Ce que la collectivité pourrait entreprendre dans le cadre de la révision du PCAET</i>	Améliorer la qualité des eaux et maîtriser les diverses pollutions : 1/ Surveillance permanente de la qualité de l'eau potable ⇒viser le retour à une bonne qualité de la ressource à horizon 10-15 ans 2/ Surveillance et amélioration continue des performances des systèmes d'épuration des eaux usées ⇒orientations stratégiques sur la filière boues à déterminer 3/ Surveillance et conventions de rejets avec les gros producteurs d'eaux usées ⇒développer la surveillance et multiplier le nombre de conventions 4/ Gestion des milieux aquatiques (GEMAPI) ⇒élaborer des programmes d'actions avec les 4 syndicats de rivière du territoire et mettre en œuvre une nouvelle gouvernance

BIODIVERSITÉ

Protéger la biodiversité dans un contexte d'adaptation au changement climatique

Axes stratégiques du PAS	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
	AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Orientations et objectifs du DOO	2.2. Préserver et sécuriser les ressources en eau 2.2.1. Veiller à la bonne qualité de la ressource en eau et maîtriser les pollutions 2.2.3. Aménager un territoire perméable, pour une meilleure adaptation et une réponse efficace aux conséquences du changement climatique 3.5. Assurer une mobilité efficiente et accessible 3.5.5. Optimiser les espaces de stationnement 4.1. Une armature verte et bleue définie sur plusieurs échelles, levier de qualité de vie et de résilience 4.1.1. Assurer la fonctionnalité et la multifonction des trames écologiques 4.1.2. Renouer les liens avec la nature ordinaire, complémentaire des réservoirs de biodiversité pour l'adaptation du territoire 4.2. Préserver le patrimoine et le paysage comme biens communs, support de l'identité et de l'attractivité du territoire 4.2.2. Améliorer la qualité urbaine et villageoise
Objectif(s) 	La Terre aurait vu disparaître près de 60% de ses espèces entre 1970 et 2014, un rythme estimé cent à mille fois supérieur au taux d'extinction naturelle (<i>vie publique.fr 2021</i>). <u>De nombreuses causes sont responsables de cette catastrophe mondiale :</u> • Dégradation des terres et artificialisation des sols • Pratiques agricoles intensives et déforestation • Changement climatique • Pollution • Espèces exotiques envahissantes La biodiversité est la base de tous les processus permettant la vie sur terre et sans elle, impossible de nous nourrir, respirer, boire... Le bassin de Bourg en Bresse est composé d'une mosaïque d'habitats et d'écosystèmes abritant de nombreuses espèces à préserver : zones humides de la Dombes, du Suran et de la Reyssouze, forêts de feuillus de la Bresse, pelouses sèches du Revermont, gorges de l'Ain...(etc.) Le changement climatique influence également le régime hydrique et hydrologique du territoire qui impacte à son tour la biodiversité mais aussi les activités économiques (tourisme/loisirs, agriculture, industrie), les paysages, les conditions de vie, les risques (inondations) voire la santé des habitants (qualité de l'eau). C'est dans ce contexte, qu'un panel d'actions est déployé, dans le but de préserver la biodiversité, la qualité de l'eau et les services écosystémiques du territoire.
Contexte et descriptif synthétique	<u>Création d'un observatoire des zones à enjeux de biodiversité en compilant les différentes données existantes / création d'une cartographie (SIG) :</u> - S'appuyer sur le recensement des zones à enjeux pour identifier les zones à préserver – travail à réaliser avec les partenaires ;

- S'appuyer sur/alimenter les études réalisées dans le cadre du diagnostic du SCoT pour compléter l'identification et la caractérisation de ces zones ;
- S'appuyer sur / alimenter les études complémentaires réalisées lors de la révision des PLU pour affiner cette caractérisation si besoin ;
- Travailler avec les services pour compléter l'analyse lors de l'élaboration / révision des documents de planification sectoriels ;
- Identifier les zones à préserver, désimperméabiliser, refunctionaliser, renaturer : zones naturelles ou agricoles, et espaces urbains ;
- Créer une cellule de coordination avec partenaires (Syndicats de rivière, CEN, FNE, LPO,...).

Reconstituer les réservoirs structurants de biodiversité et corridors écologiques :

- Réduction ou suppression des drains et fossés pour des espaces qui ne seraient plus exploités pour de l'agriculture et pourraient repasser en zones humides ;
- Restauration, renaturation des espaces et création des haies / arbres / mares : par exemple dans le cadre de l'opération du Marathon de la biodiversité : à travers ce dispositif (appel à projet proposé par l'Agence de l'eau RMC) la Communauté d'Agglomération et ses communes souhaitent s'impliquer de manière concrète et pérenne sur la thématique de la biodiversité. Sur des zones identifiées localement, le projet est de faciliter la restructuration de haies ou de mares afin de favoriser les trames turquoises (à l'interface entre la trame verte et bleue) entre les différents territoires. Les objectifs sont de planter 42 km de haies et de réhabiliter ou créer 42 mares. Ces éléments seront des corridors écologiques permettant le développement de la biodiversité par le déplacement des espèces ;
- Protection : contractualisation des Obligations Réelles Environnementales (ORE).

Identifier des sites naturels de compensation de Restauration et de Renaturation (SNCRR) afin de mettre en place une planification de compensation écologique :

- Identifier les zones à enjeux où réaliser les mesures compensatoires pour renforcer leur efficacité : éviter l'effet "confettis"
- Établir des périmètres de veille foncière sur ces zones : Conventions de partenariat SAFER, EPF, ONF, syndicats de rivière, CRPF, CEN ...,
- Réfléchir sur les modalités de financement de l'acquisition de zones pour mettre en place des SNCRR : contribution carbone / biodiversité volontaire avec la mise en place d'un fonds de compensation ou d'une coopérative carbone.

Développer des actions en faveur de la biodiversité :

- Préserver les cœurs de biodiversité du territoire : sites Natura 2000, Réserve Naturelle, ENS, mise en œuvre de la nouvelle Stratégie Nationale des Aires Protégées ;
- Préserver la biodiversité locale et ordinaire : développement des atlas communaux de la biodiversité, adaptation des documents d'urbanisme et mise en place d'actions d'adaptation au changement climatique via la préservation de la biodiversité locale.

Conserver les zones humides :

La conservation des zones humides est primordiale pour la gestion hydrique des territoires : contribution à soutenir le niveau des cours d'eau et des nappes phréatiques lors des sécheresses ; zones de purification naturelles de l'eau (piégeage et transformation des éléments nutritifs, des particules fines ou des polluants) ; régulation des cours d'eau amont lors des crues pour protéger les terrains aval. La terminologie « zones humides » regroupe différents types de milieu qui ont un dénominateur commun : la présence d'eau (permanente ou temporaire / visible ou invisible). Il s'agit donc d'espaces aussi différents que les mares, marais, cours d'eau, prairies inondables, bois d'aulnes marécageux, étangs, ripisylves, ... Cette diversité de lieux et d'espaces doit alerter sur une bonne gestion du foncier, permettant leur durabilité. La mise en place d'une politique de stratégie foncière prenant en compte la préservation et le développement des zones humides est à développer pour une adaptation aux conséquences du changement climatique et au bon développement de la biodiversité liée à ces milieux. Les partenariats avec les syndicats de rivière sont à privilégier sur ces aspects.

Lutter contre la pollution lumineuse :

La prise en compte des enjeux en termes d'éclairage, de pollution lumineuse et de trame noire sont importants pour la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations d'énergies et la protection de la santé. Actuellement, 35% des communes mènent des actions d'extinctions.

L'objectif consiste à développer des actions permettant de limiter la pollution lumineuse :

	- Extinction nocturne - Installation d'horloges astronomiques, de coffrets de commandes... - Modernisation de l'éclairage public, travaux sur réseau aérien, révision/entretien de l'éclairage, choix de couleur de LED chaude (et non blanche) Sécuriser et développer les puits de carbone : Les zones boisées rendent plusieurs services écosystémiques. Elles concourent notamment à la captation du CO2 (puits carbone), apportent de la fraîcheur en été, produisent une ressource naturelle renouvelable (bois construction et énergie),... Le renouvellement de la ressource locale en bois est notamment encouragé grâce au fonds de replantation développé avec le département de l'Ain et les scieurs. Grand Bourg Agglomération participe à ce dispositif depuis 2019 et renouvelle sa participation sur la période 2025-2027. Dans ce cadre, il est demandé aux porteurs de projet, par exemple, de s'engager à vendre les grumes à une entreprise labellisée UE. Un justificatif (contrat de vente) est demandé au moment de la réception des travaux et conditionnera le versement de l'aide. Cette disposition vise à réduire l'empreinte carbone liée à la vente des grumes de chêne. La filière bois construction est stimulée par plusieurs initiatives locales à conforter en lien avec FIBOIS 01. Un partenariat avec FIBOIS pour s'engager sur les approvisionnements locaux du bois de construction est opérationnel depuis 2025. Le programme Sylv'Actes vise à préserver le patrimoine forestier de nos territoires, reconnu d'utilité publique, il intègre aussi bien l'aspect biodiversité que préservation du stock de Carbone en forêt. Grand Bourg Agglomération développe dans le cadre du Projet sylvicole territorial 3 parcours sylvicoles sur la période 2022-2025. Grand Bourg Agglomération a un partenariat avec l'association BALA (association Bois Agri-Local Aindinois) pour la préservation et la valorisation du bois issu des exploitations agricoles (gestion des haies bocagères pour gestion des plaquettes en bois énergie et/ou litière animal).
Actions transversales	Disposer d'une eau potable de qualité <i>CF fiche action n°8</i> Préserver la richesse des sols <i>CF fiche action n°7</i> Préserver la biodiversité locale <i>CF fiche action n°7</i>
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	
<u>Marathon de la biodiversité</u> : 2023-2026 <u>Développer des actions en faveur de la biodiversité locale</u> : 2024-2028 <u>Zones humides</u> : 2025-2028 <u>Lutte contre la pollution lumineuse</u> : 2025-2028 <u>Développer les puits de carbone</u> : 2025-2028 <u>Mise en place de sites naturels de compensation de Restauration et de Renaturation (SNCRR)</u> : 2025-2027 <u>Observatoire de zone à enjeux de biodiversité</u> : à partir de 2025	
Plan de financement	
<u>Marathon de la biodiversité</u> : coût total de l'opération 945 k€ <u>Développer des actions en faveur de la biodiversité locale</u> : politiques Natura 2000 / ENS : 50 000 € / an <u>Zones humides</u> : à définir dans le cadre de la politique de stratégie foncière (mécanisme de compensation) <u>Lutte contre la pollution lumineuse</u> : à définir en fonction des programmes mis en place avec le SIEA <u>Développer les puits de carbone</u> : fonds de replantation de 79 500 € par an (participation Grand Bourg Agglomération : 25 000 €) / Sylv'Actes : 8 000 € / an / association BALA : 5 000 € / an <u>Mise en place de sites naturels de compensation de Restauration et de Renaturation (SNCRR)</u> : à définir <u>Observatoire de zone à enjeux de biodiversité</u> : interne	
Moyens humains	
<u>Marathon de la biodiversité</u> : convention multipartenariale pour animation/plantation : 595 jours sur 3 ans soit 0,9 etp <u>Développer des actions en faveur de la biodiversité locale</u> : 0,8 etp <u>Zones humides</u> : à définir en fonction de la programmation <u>Lutte contre la pollution lumineuse</u> : à définir en fonction de la programmation <u>Développer les puits de carbone</u> : 0,2 etp <u>Mise en place de sites naturels de compensation de Restauration et de Renaturation (SNCRR)</u> : 0,5 etp <u>Observatoire de zone à enjeux de biodiversité</u> : 0,25 ETP	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	

Aucun point de vigilance identifié

Acteurs concernés par la fiche action

Acteurs concernés par l'action

Grand Bourg Agglomération
Communes
Agence de l'eau RMC
Associations : FNE, LPO
SAFER, EPF, Syndicats de rivière, CEN
ONF, CRPF, Filbois 01
SIEA

Acteurs du territoire contribuant à la thématique

Mesures portées par les acteurs

SIEA : délégation de compétence éclairage par les communes et rénovations et modernisation du parc de luminaire. L'action est également orientée sur la préservation de la biodiversité et de la trame noire avec l'extinction nocturne.
Département de l'Ain : à la suite des Assises de la forêt et du bois, l'Assemblée Départementale, lors de la Session du 4 juillet 2022, a validé la mise en place d'un bonus d'aide de 10 % pour les propriétaires souhaitant planter 4 essences ou plus afin d'encourager à la diversification en essences des plantations financées par le fonds local.
ONF / CRPF : expérimentations d'essences plus adaptées au changement climatique et aux sécheresses sur des parcelles test
SBVR : production d'une trame turquoise et noire, à l'échelle parcellaire
SBVR : cartographique et réalisation d'un plan de gestion des zones humides

Évaluation

Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés

Kilomètre de linéaires de haies plantés
Nombre de mares réhabilitées / créées
Nombre de communes sensibilisées
Nombre d'atlas de la biodiversité mis en place
PLU : nombre intégrant des mesures de préservation de la biodiversité, nombre de prise en compte des zones à enjeux, nombre d'OAP intégrant des contraintes sur le % de sols de pleine terre à conserver des caractéristiques de la végétation
Part des ENS protégés et surfaces
Mise en place d'un observatoire
Nombre de conventions ORE signées
Nombre de SNCRR créé
Hectares de surfaces protégées en fonction des dispositifs
Ratio nombre de projets évités / nombre de projets compensés
Validation d'un outil de financement
Extension des réservoirs de biodiversité et corridors écologiques
Extension des surfaces végétalisées urbaines
Surfaces désimperméabilisées

Indicateurs d'impacts

Les indicateurs pour ces actions sont liés à la séquestration carbone. Il est considéré une valeur moyenne de séquestration de 4 tCO2e/ha/an.

Bénéfices Climat Air Énergie

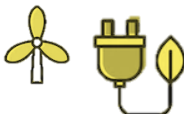
Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++++
Renforcement du stockage carbone ++++
Amélioration de la qualité de l'air +
Energies renouvelables (production et/ou récupération)
Maîtrise de la consommation d'énergie ++
Réduction des émissions de GES et des concentrations ++
Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++
Développement de l'attractivité territoriale +++

Référents dossiers

	Direction	Chef de Projet Référént	Courriel	Téléphone
<i>Intégralité de la fiche-action</i>	Gestion et préservation des ressources	Bertrand DEVILLARD	bertrand.devillard@grandbourg.fr	04 26 89 81 63 06 26 47 03 13

ÉNERGIE RENOUVELABLE

Multiplier par deux la production d'énergie renouvelable et de récupération à horizon 2030 sur l'ensemble du territoire

Axes stratégiques du PAS	AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Orientations et objectifs du DOO	3.5. Assurer une mobilité efficiente et accessible 3.5.5. Optimiser les espaces de stationnement 4.3. Structurer et coordonner le développement des énergies renouvelables pour l'atteinte de l'objectif TEPOS 4.3.1. Les objectifs de production d'énergie renouvelable, pour l'atteinte de l'équilibre énergétique à 2050 4.3.2. Massifier le développement des productions d'énergies renouvelables et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire
Programme sectoriel de référence (en 2025)	Stratégie énergétique du PAS & Délibération Cadre Énergie
Objectif(s) 	Grand Bourg Agglomération est labellisé Territoire à Énergie Positive (TEPOS) depuis 2015. Ce statut l'engage à atteindre l'autosuffisance énergétique à horizon 2050. Pour cela, la stratégie consiste à réduire la consommation énergétique (dont 88% sont liés à l'habitat et aux mobilités) et à augmenter la production d'énergies renouvelables. En 2022, la production était de 488 GWh, ce qui permettait de couvrir 14% de la consommation du territoire. Un premier palier à horizon 2030 : ● Production actuelle : 488 GWh/an (2022), augmentation à 527 GWh (2023) ● Objectif de production en 2030 : 889 GWh/an ● Production à installer pour atteindre l'objectif : 362 GWh/an
Contexte et descriptif synthétique	Pour atteindre cet objectif, il convient de développer un nouveau mix énergétique visant à mobiliser l'ensemble des potentiels de notre territoire, y compris les énergies de récupération (process industriels, déchets, eaux usées...). Aussi, aux ENR strico sensu, il convient d'ajouter le qualificatif d'énergies de récupération et donc parler ENRR. Au regard des potentialités du territoire (cf. délibération cadre et diagnostic du SCoT-AEC), différentes sources d'énergies doivent être développées : solaire photovoltaïque, solaire thermique, bois énergie et réseaux de chaleur, éolien, méthanisation non agricole et géothermie (avec une vigilance sur le développement des pompes à chaleur air-air ou clim réversibles qui réchauffent les espaces extérieurs et augmentent les émissions de gaz à effet de serre en cas de fuite). Afin de mettre en place les conditions favorables au déploiement des énergies renouvelables par des porteurs de projets et de mobiliser les acteurs du territoire, plusieurs leviers sont soutenus : - l'investissement dans les projets locaux de production d'énergie, - le soutien, y compris financièrement et dans la gouvernance, des initiatives locales - la recherche de la décarbonation des usages pour la collectivité (stratégie d'achat d'énergie, choix des modes de carburant pour la flotte de véhicules, etc.). 1/ Se doter des moyens techniques et financiers de développer les ENRR sur le territoire - Être en veille sur les technologies de production et de récupération - Réfléchir au potentiel de stockage, en lien par exemple avec la production d'hydrogène vert - Porter à connaissance, informer les porteurs de projet sur les possibilités de soutien / financement

- Création d'une société de projet « Grand Bourg Énergie » dédiée au développement des projet d'énergies renouvelables. Société détenue à 50% par Grand Bourg Agglomération et à 50% par la SEM LEA
- Participation à la création de structures de portage des projets : création et immatriculation de la SAS terre des hommes dédiée au développement du projet de centrale solaire de l'aérodrome de Jasseron. IDEM SAS Souilly d'air dédiée au développement d'un parc éolien sur la commune de St Trivier de Courtes. Création de Grand Bourg Énergie dédiée au portage de projets EnR sur le patrimoine de Grand Bourg Agglomération.

2/ Être exemplaires dans les bâtiments publics

Développer un modèle d'achat d'énergie local et permettre à des projets d'émerger, en achetant l'électricité produite par des partenaires ou par Grand Bourg Énergie :

- Poursuivre les contrats d'électricité verte sur les bâtiments publics, en lien avec le SIEA (achat élec verte à 100% dont 20% achats HVE avec EnerCoop, projets renouvelables récents, pas encore rentabilisés, petits projets + soutien à des locaux, etc.)
- Augmenter la part de biométhane, et si possible local, dans les contrats de gaz

3/ Valoriser le patrimoine et le foncier publics pour développer les ENRR

- Recherche de foncier en propriété Grand Bourg Agglomération ; prospection foncière en priorité sur les propriétés de l'agglomération : mettre en place une veille sur disponibilités du foncier
- Recherche de toitures sur le patrimoine de Grand Bourg Agglomération permettant d'accueillir des projets solaires
- Lancer une étude pour la valorisation du biométhane sur la STEP de Bourg-en-Bresse
- S'appuyer sur des partenariats publics/privés à construire
- Poursuivre la mise à disposition de toitures du patrimoine de l'agglomération au profit de Bresse Énergie Citoyenne
- Favoriser les projets en autoconsommation permettant des économies sur le budget énergie.
- S'appuyer sur le retour d'expérience du premier montage sur le dépôt de bus

Exemples de projets réalisés : PV sur le tennis couvert de Saint Trivier et sur la crèche multi-accueil de Ceyzériat

4/ Accompagner les projets des communes pour développer les petits réseaux de chaleur bois et géothermie :

- Engager un travail pédagogique de facilitateur et de conseil auprès des communes sur leurs demandes et leurs projets
- Communiquer auprès des communes et clarifier les rôles des différents interlocuteurs, notamment la SEM LEA, Grand Bourg Énergies, Bresse Énergie Citoyenne, ALEC, etc.
- Accompagnement technique et financier des communes en cas de sollicitation
- Envisager d'approfondir le sujet des réseaux de froids
- Proposer un soutien financier aux partenaires locaux capables d'investir en lieu et place des communes
- Communiquer sur le co-financement ALEC-ADEME (contrat chaleur renouvelable) - Grand Bourg Agglomération pour des études d'opportunité

Exemples de projets en développement : Bourg nord & Viriat > chaufferie CSR (déchets organom) + PAC eau/eau sur la STEP de Viriat (alimentation sur les eaux claires)

5/ Accompagner le développement de projets privés :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs privés (dont les entreprises avec une collaboration CCI/CMA) et élargir la veille sur le foncier au foncier privé, par exemple sur les zones d'activités
- S'appuyer sur des partenariats publics/privés à construire
- Prendre une participation dans des sociétés de projets développant des ENR (par exemple, le lancement d'une étude d'opportunité pour l'aérodrome de Jasseron par la société Terre des Hommes, le montage avec ORGANOM d'un projet de chaufferie CSR relié au développement d'un réseau de chaleur, le suivi du projet de parc éolien Souilly d'Air, développé avec la CNR, etc.)

6/ Accompagner techniquement et financièrement les particuliers

- Poursuite des aides dans le cadre des Fonds Isolation et Fonds Énergies Renouvelables de Grand Bourg Agglomération qui propose une aide financière pour l'installation d'un équipement utilisant

	une énergie renouvelable : bois, solaire thermique ou photovoltaïque, éolien, géothermie. L'aide fonctionne comme une prime forfaitaire de 1000€.
Actions transversales	Explorer le déploiement de l'hydrogène vert CF fiche action n°4 Fonds Isolation CF fiche action n°3
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	
Chaque projet d'énergie renouvelable dispose de son calendrier opérationnel (un projet éolien prend entre 5 et 7 ans pour se réaliser, un projet photovoltaïque entre 2 et 3 ans, voire jusqu'à 5 ans pour les gros projets). La réalisation des projets est très sensible à la conjoncture internationale => calendrier global 2023-2030 Fonds Énergies Renouvelables : dispositif déjà opérationnel, en fonctionnement jusqu'en décembre 2027.	
Plan de financement	
Des projets privés (la majorité) pour lesquels le plan de financement n'est pas connu => Grand Bourg Agglomération sollicitera des acteurs privés (comme la grande distribution par exemple) pour les encourager à déployer des projets. La collectivité pourra également accompagner les communes qui le souhaitent dans le suivi de ces projets. Des projets publics (avec une composante relevant de la puissance publique/foncier) => Grand Bourg Agglomération recherchera à développer des projets sur son patrimoine et pourra s'associer par l'intermédiaire de la SAS Grand Bourg Énergie (GBE), au cas par cas, en lien avec ses partenaires comme la SEM LEA. Sur la PPI 2022-2026, une autorisation de programme de 3 M€ est dédiée à la production des EnR. Co-financement de la SAS Grand Bourg Énergie à 50% avec la SEM LEA Fonds isolation et Fonds ENR : 150 000 € /an	
Moyens humains	
Déploiement projeté d'une équipe (totalisant 2,2 ETP) pour contribuer à ces objectifs	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	
Veiller à ce que la production d'EnR ne génère pas d'artificialisation des sols supplémentaire Veiller à limiter les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines, pour les productions par méthanisation notamment Veiller à ce que l'empreinte carbone des installations soit positive Veiller à ne pas perturber les continuités écologiques (flux migratoires) pour les productions éoliennes notamment Veiller à maintenir la qualité des paysages (éolien, photovoltaïque) Veiller à prévoir des filières de recyclage équipements de production d'EnR arrivée en fin de vie Veiller à limiter les nuisances sonores pour les productions éoliennes notamment	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Élus communaux et communautaires ; Grand public ; Service patrimoine de Grand Bourg Agglomération ; Partenaires locaux : SIEA, SEM LEA, ENEDIS, ORGANOM, Région AURA ; Conseil de Développement ou tout autre groupement de citoyen ; STORENGY ; Société de développements énergétiques (CNR, Fonds OSER ENR...) ; Entreprises du territoire ; Coopératives (Bresse Energie Citoyenne) SIEA Projets : PV flottant dans une carrière à Lescheroux (commune) : 9GWh/an PV au sol à Jasseron (Bourg-en-Bresse) : 20GWh/an PV en ombrières à Ainterexpo (Grand Bourg Agglomération/IDEX) : 3,7 GWh/an Éolien : à St-Trivier de Courtes (commune/Vensolaire/Grand Bourg Agglomération) : 30 GWh/an Chaufferie CSR à La Tienne, Viriat (ORGANOM) : 70 GWh/an Extension du RCU et de la chaufferie biomasse de Bourg-en-Bresse (Grand Bourg Agglomération/ENGIE) : 10GWh/an Installations PV avec Bresse Énergie citoyenne
Acteurs du territoire contribuant à la thématique	
<i>Mesures portés par les acteurs</i>	SEM Lea : porteur de projet pour le développement de l'autoconsommation collective Engie : délégation de service public pour le déploiement du réseau de chaleur Bourg Nord - Viriat
Évaluation	

<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	Nombre d'installations en énergies renouvelables réalisées et leur localisation Suivi des projets portés par la SAS Bresse Énergie Citoyenne, la SEM LEA et la SAS Grand Bourg Énergie (nombre et production/puissance) Garantie d'origine dans les contrats pour le biogaz+élec. Nombre d'équipements financés dans le cadre du Fonds Énergies Renouvelables
<i>Indicateurs d'impacts</i>	Objectif de production : 889 GWh en 2030 Production par énergie en GWh (convention cadre énergie)
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Renforcement du stockage carbone Amélioration de la qualité de l'air +++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++++ Maîtrise de la consommation d'énergie + Réduction des émissions de GES et des concentrations ++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++++ Développement de l'attractivité territoriale ++
Référents dossiers	
	Direction
<i>Intégralité de la fiche-action</i>	Énergie

MOBILISATION TRANSVERSALE ET SUIVI

Créer des outils pédagogiques, des espaces dédiés et des actions de sensibilisation

Axes stratégiques du PAS	AXE 1 : Conforter le positionnement et le dynamisme du territoire
Orientations et objectifs du DOO	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
	AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Objectif(s) 	Mettre en place les moyens techniques et humains nécessaires pour rendre le maximum d'interlocuteurs locaux, acteurs de la transition écologique. Ceci dans le but d'accélérer le changement de pratique.
Contexte et descriptif synthétique	<u>Développer des outils en interne (Grand Bourg Agglomération) :</u> Développer des actions de sensibilisation en faveur de la transition écologique Pour répondre aux enjeux locaux de Transition Écologique, l'organisation de différents temps de formation, d'acculturation et de sensibilisation est primordial. Cela permet d'accompagner les acteurs du territoire vers le changement de pratique, pour un avenir plus résilient. Différents formats sont proposés (conférences grand public, événements, formations, animations, jeux sérieux, ...etc.) à destination de nombreux bénéficiaires (habitants, adhérents aux associations, hébergeurs, acteurs économiques, élus, agents de la collectivité...) Former en interne pour mobiliser en externe Formation en interne (Grand Bourg Agglomération) aux ateliers de la Fresque du Climat des agents : en 2024, 67 ateliers organisés pour 521 agents sensibilisés. Mettre en place des cycles de formation à destination des élus / techniciens pour une bonne appropriation des enjeux : - a minima à chaque début de mandat pour les élus communaux et intercommunaux - pour tous les agents de la communauté d'agglomération dans un premier temps La garantie de la transversalité des enjeux climat-air-énergie et leur appropriation dans l'ensemble des politiques publiques communales et intercommunales passe d'abord par une connaissance et donc une compréhension des attentes, des besoins et des réponses possibles. Cela se traduit par une volonté et une vision politique d'abord et par une mise en œuvre effective et technique ensuite. La dynamique de groupe Utiliser le format de réunion dynamique de groupe au détriment des réunions d'informations descendantes, en s'attachant au besoin des participants. À ce jour, 30 animateurs sont formés à la dynamique de groupe. Chaque animateur formé s'engage à animer 2 à 3 réunions par an, en dehors de sa thématique principale. <u>Diffuser à l'externe</u> Travail avec les acteurs, partenaires, entreprises et communes et diffusion : Valoriser des outils développés en interne à Grand Bourg Agglomération auprès des partenaires et des communes pour sensibiliser à travers différents formats (séminaires, conférences, événements, formations, etc.) Après la première phase de formation des agents de Grand Bourg Agglomération, proposer des formations aux communes, par exemple en lien avec le CNFPT Rapport Développement Durable : édition annuelle du rapport Projet de Design prospectif : Il sera demain... Mise en place d'un récit autour de la transition écologique du territoire. Cette mise en récit doit contribuer à la mise en mouvement et aux changements de pratiques : dépasser ce que l'on croit

/ donner envie. L'objectif principal est d'utiliser les récits et les imaginaires pour développer le sentiment d'appartenance à un territoire en transition et savoir pourquoi être fier ou comment devenir fier d'être sur ce territoire. Les recherches en sciences humaines et sociales proposent des outils et méthodes pour faire évoluer les pratiques et les organisations. L'accueil d'alternance dans le domaine du design de service / prospectif permet la concrétisation de ces projets. Ce récit doit permettre de contribuer aux changements de comportement des habitants du territoire.

Développer le mode projet et la transversalité interne

Les projets phares en fonctionnement et/ou en cours de finalisation : (liste non exhaustive)

- **Budget vert** : Définir un budget vert revient à identifier tous les projets qui sont favorables à l'environnement ou dont l'absence aurait un effet défavorable sur l'environnement. Grand Bourg Agglomération l'a mis en œuvre pour la sixième année en 2025. Il vise plusieurs objectifs : diminuer les consommations d'énergie et de gaz à effet de serre, augmenter la production d'énergie renouvelable, préserver la biodiversité, réduire la consommation d'eau, préserver la qualité de l'air, s'adapter au changement climatique, développer l'économie circulaire, maîtriser la consommation du foncier naturel
- **Emprunt écologique** : Chaque année, Grand Bourg Agglomération emprunte environ 15 millions d'euros auprès des banques pour financer ses investissements. Classiquement, les collectivités choisissent la banque qui propose les taux les plus bas. Cependant, ce choix n'est pas neutre du point de vue de l'environnement. Par leurs stratégies, les banques facilitent ou vont à l'encontre de la transition écologique. Grand Bourg Agglomération et la Ville de Bourg-en-Bresse ont choisi d'agir sur ce levier financier en prenant en compte l'impact environnemental de la banque à équivalence avec le critère financier dans leur choix. Élus et agents de deux collectivités ont élaboré un questionnaire précis en dialoguant avec 10 banques volontaires ainsi qu'une ONG spécialiste de la finance durable.
- **Outil d'aide à la décision en TE** : Cet outil a été conçu à destination des élus du bureau et des agents chargés de l'élaboration de projets, pour les guider dans leurs choix, tout au long de la mise en œuvre d'un nouveau projet. Sont concernés les projets de construction et/ou de rénovation d'équipement/infrastructures, ainsi que les événements.
- **Critères Développement Durable pour les marchés publics** : travail sur les clauses environnementales des marchés publics.

Suivi et mettre à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET

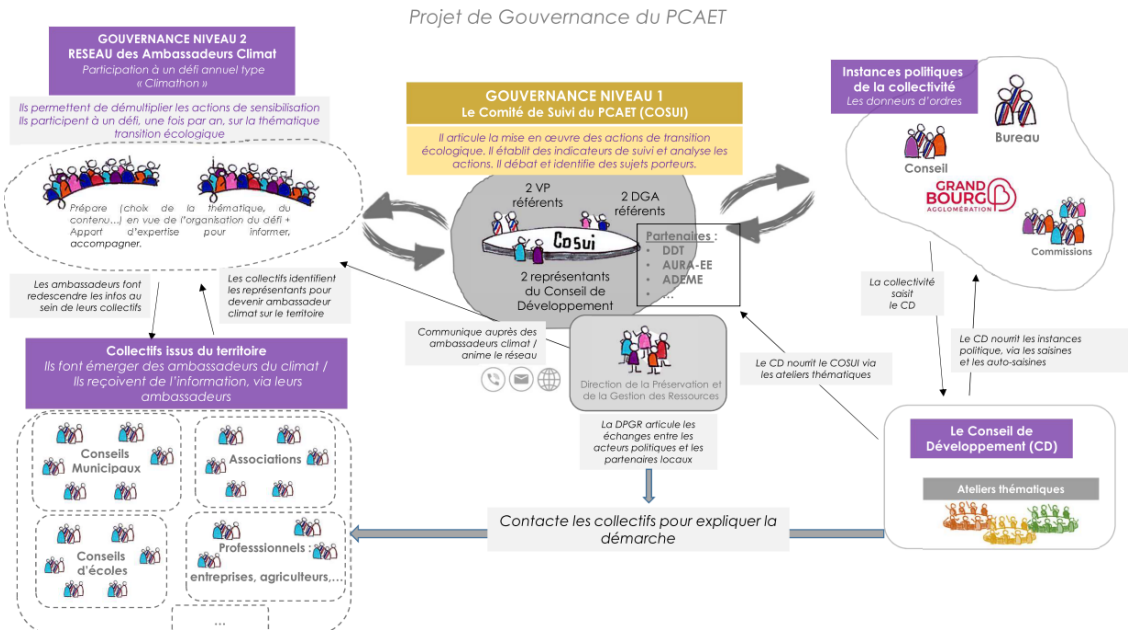
Mettre à jour la trajectoire TEPOS, une fois par an, en cohérence avec le plan d'actions du PCAET pour l'utiliser comme un moyen de communication de référence, auprès des acteurs locaux. En complément, la communauté d'agglomération a mis en place un dispositif de suivi très étoffé, englobant les différents plans et schémas déployés sur le territoire. Les indicateurs inscrits dans les fiches actions du PCAET sont repris dans ces outils.

Actions transversales	Gouvernance Cf fiche action n°12
Échelle de réalisation du projet	Intercommunale et communale
Calendrier de réalisation	
Actions de sensibilisation et de formation : en continu et à chaque début de mandat Projet II sera demain... : période 2025-2028 Mise à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET + Développer le mode projet et la transversalité : en continu	
Plan de financement	
Actions de sensibilisation : budget propre à chaque direction. Projet II sera demain... : 10 000 € par an Mise à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET + Développer le mode projet et la transversalité : Temps agent	
Moyens humains	
Actions de sensibilisation : Non quantifiable. Chaque agent de la collectivité peut être amené à réaliser une action de sensibilisation. Mise à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET + Développer le mode projet et la transversalité : 1 ETP	
Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique	

<i>Aucun point de vigilance identifié</i>	
Acteurs concernés par la fiche action	
<i>Acteurs concernés par l'action</i>	Élus communaux et communautaires Agents des collectivités Grand public Partenaires locaux
Évaluation	
<i>Indicateurs de suivi & objectifs chiffrés</i>	Nombre d'actions de sensibilisation réalisées Nombre d'agents formés à la Fresque du Climat Régularité de la mise à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET (1 fois/an) Nombre d'actions développées en « mode projet » Nombre de personnes sensibilisées
<i>Indicateurs d'impacts</i>	<i>Les actions ne permettent pas d'identifier des indicateurs d'impacts</i> <i>La sensibilisation et la mobilisation contribuent à la réussite des autres actions</i>
<i>Bénéfices Climat Air Énergie</i>	Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++ Renforcement du stockage carbone ++ Amélioration de la qualité de l'air ++ Énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++ Maîtrise de la consommation d'énergie ++ Réduction des émissions de GES et des concentrations ++ Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++ Développement de l'attractivité territoriale ++
Référents dossiers	
	Direction
Actions de sensibilisation	<i>Actions propres à chaque service de Grand Bourg Agglomération</i>
Mise à jour de la trajectoire TEPOS/PCAET	Gestion et Préservation des Ressources
Développer le mode projet et la transversalité	

GOUVERNANCE

Développer une gouvernance partagée

Axes stratégiques du PAS	AXE 1 : Conforter le positionnement et le dynamisme du territoire
Orientations et objectifs du DOO	AXE 2 : Placer la sobriété, la transition et l'adaptation face au changement climatique au cœur de l'aménagement
	AXE 3 : Développer un territoire de solidarité, équilibré et en proximité
Programmes sectoriels de référence (en 2025)	AXE 4 : Conforter la qualité environnementale du territoire
Objectif(s) 	L'atteinte des objectifs du PCAET passe par un changement radical des pratiques territoriales, possible par le biais de l'accompagnement au changement. Dans ce contexte, les instances de partage et de concertation sont indispensables. Elles permettent de coordonner les acteurs vers une appropriation commune des enjeux locaux, ceci dans le but d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'actions Transition Écologique, cohérent. Une gouvernance spécifique au PCAET a été mise en place.
Contexte et descriptif synthétique	La gouvernance interne du PCAET : agglomération et communes  <i>Schéma à jour en mai 2025</i> Les instances politiques de la collectivité : Ce sont les donneurs d'ordre et les décisionnaires de l'agglomération. Il y a les commissions thématiques, le Conseil et le Bureau. Le Comité de suivi (COSUI) : Il articule la mise en œuvre des actions de transition écologique. Il établit des indicateurs de suivi et analyse les actions. Il débat et identifie des sujets porteurs. Il est composé de 2 VP référents, de 2 DGA référents et de 2 représentants du Conseil de Développement. La direction de la préservation et de la gestion des ressources articule les échanges entre les acteurs politiques et les partenaires locaux. Il se réunit tous les 6 mois. Le référent PCAET au sein de la DPGR, il pilote, suit, coordonne et anime les réunions. Son rôle doit être bien identifié et transversal. Les ambassadeurs climat : Ils sont volontaires et font partie d'un réseau. Ils sont en lien avec le territoire via les différents collectifs (associations, communes, conseil d'écoles, ...).

Le Conseil de développement

Le territoire bénéficie de l'implication d'un conseil de développement constitué de **120 membres** (titulaires et suppléants), bénévoles, issus de la société civile et à parité hommes/femmes. Cette instance formule des propositions sur les orientations majeures des politiques publiques locales, auxquelles il contribue par le débat et l'expertise citoyenne. Le Conseil de Développement nourrit le COSUI via les groupes de travail du PCAET. Il nourrit également les instances politiques via les saisines et les auto-saisines.

Sujets investis par le Conseil de Développement :



- contribution sur le projet de territoire en lien avec l'urgence climatique (3 sujets : covoiturage, bâtiments, agriculture)



- mobilité, télétravail et entreprises



- avis sur la méthanisation



- ressource en eau (qualité-quantité)



- sobriété foncière : Quelles sont les conditions à remplir pour qu'une offre d'habitat sobre en foncier soit séduisante et réponde aux besoins et à la demande des habitants ?



- participation au PLPDMA, à la Convention territoriale globale, au comité local TE de la ville

La coordination avec les partenaires

Réunions techniques thématiques avec les partenaires - 1 par thématique par an

Organisées au moins 1 fois par an et par thématiques, ces réunions réunissent autour de la table les partenaires et acteurs du PCAET pour discuter de la mise en œuvre des actions prévues, d'initiatives ou d'opportunités nouvelles ayant émergé et pour faire vivre, de manière conjointe et concertée, le plan d'actions. Ces réunions sont animées par le référent PCAET de la communauté d'agglomération. Les avancées et propositions de ces réunions techniques sont ensuite discutées en COSUI.

Une fois par an, une réunion peut être organisée avec tous les acteurs pour faire état de l'avancement global du PCAET.

Réunions techniques communales

Organiser des réunions avec les services des communes pour permettre une coordination sur les compétences qui ne relèvent pas de la Communauté d'agglomération.

Par exemple organiser des retours d'expérience entre communes sur initiatives, projets exemplaires, etc.

Les bilans et perspectives du PCAET

Une fois par an, présentation en Bureau de la mise à jour de la trajectoire TEPOS en cohérence avec le plan d'actions du PCAET afin de mesurer les impacts et adapter le plan d'actions.

Actions transversales

Mobilisation et suivi Cf fiche action n°11

Échelle de réalisation du projet

Intercommunale

Calendrier de réalisation

Le Conseil de Développement + La dynamique de groupe + COPIL & COTECH récurrents : en fonctionnement sur la période 2024-2028
Bilan et perspectives du PCAET : Mise à jour de la trajectoire à partir de 2028 (bilan à mi-parcours)

Plan de financement

Fonctionnement

Moyens humains

Le Conseil de Développement : 0,25 ETP

COPIL & COTECH récurrents + Bilan et perspectives du PCAET : 1 ETP

Points de vigilance issus de l'Évaluation Environnementale Stratégique

Aucun point de vigilance identifié

Acteurs concernés par la fiche action

*Acteurs concernés par
l'action*

Élus communaux et communautaires
Agents des collectivités
Grand public
Partenaires locaux

Évaluation

*Indicateurs de suivi
& objectifs chiffrés*

Réunir à minima une fois par an le COSUI PCAET
Nombre de réunions techniques par an

Indicateurs d'impacts

Les actions ne permettent pas d'identifier des indicateurs d'impacts

*Bénéfices Climat Air
Énergie*

Adaptation au changement climatique / Réduction de la vulnérabilité du territoire ++
Renforcement du stockage carbone ++
Amélioration de la qualité de l'air ++
Énergies renouvelables (production et/ou récupération) ++
Maîtrise de la consommation d'énergie ++
Réduction des émissions de GES et des concentrations ++
Création d'emplois et chiffres d'activité économique engendré ++
Développement de l'attractivité territoriale ++

Référénts dossiers

Direction

Le Conseil de Développement

En cours de définition

COSUI récurrents
Bilan et perspectives du PCAET

Gestion et Préservation des ressources